

PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK PARLEMENT

**COMPTE RENDU INTÉGRAL DES INTERPELLATIONS ET
DES QUESTIONS**

INTEGRAAL VERSLAG VAN DE INTERPELLATIES EN DE VRAGEN

**COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DE L'EMPLOI
CHARGÉE DE LA TRANSITION ÉCONOMIQUE, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA
TRANSITION NUMÉRIQUE**

**COMMISSIE VOOR DE ECONOMISCHE ZAKEN
EN DE TEWERKSTELLING**

**BELAST MET DE ECONOMISCHE TRANSITIE, HET WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK EN
DE DIGITALISERING**

RÉUNION DU MERCREDI 16 JUIN 2021

VERGADERING VAN WOENSDAG 16 JUNI 2021

COMPTE RENDU PROVISOIRE

Non encore approuvé par les orateurs.
Ne pas citer sans mentionner la source.

VOORLOPIG VERSLAG

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

Présidence : Mme Fadila Laanan, doyenne d'âge.

[105]

DEMANDE D'EXPLICATIONS DE M. FRANCIS DAGRIN

À M. BERNARD CLERFAYT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE, DES POUVOIRS LOCAUX ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL,

concernant "les permis de travail et la protection des travailleurs sans papiers".

[107]

M. Francis Dagrin (PTB).- Les sans-papiers vivent et travaillent à nos côtés depuis de nombreuses années et certains sont même nés dans notre pays. Ils s'occupent des enfants et des personnes âgées, construisent des bâtiments, les entretiennent. Il s'agit parfois de chantiers de travaux publics ou d'entretien de bâtiments publics. Leur statut administratif les maintient dans l'insécurité et l'exploitation. Ces personnes sont souvent à la merci d'employeurs peu scrupuleux. Cette clandestinité non voulue les met en concurrence avec leurs collègues ayant des papiers. En réalité, les 100.000 sans-papiers participent au dumping social dans de gros secteurs de l'économie, surtout à Bruxelles, où l'immobilier fait la pluie et le beau temps. En outre, les femmes sans papiers sont également victimes de harcèlement et de violences sexuelles.

En Belgique, lorsqu'un sans-papiers a le courage de porter plainte, c'est lui qui se retrouve derrière les barreaux d'un centre fermé. La crise économique, sociale et sanitaire que nous traversons a durement frappé les travailleurs sans papiers. Depuis le mois de janvier, des collectifs de sans-papiers occupent de nouveau l'église du Béguinage ainsi que plusieurs salles de l'Université libre de Bruxelles (ULB) et de la Vrije Universiteit Brussel (VUB). Ils sont épuisés d'être exploités et de ne pas jouir de droits. Pour sa part, l'État s'acharne à dire que ces personnes devraient retourner dans un pays qui n'est pas le leur, tout en tolérant leur exploitation.

Lorsque j'étais travailleur syndicaliste, j'ai rencontré des sans-papiers ayant vécu des situations injustes et absurdes. Je me souviens par exemple de Jules. Après plusieurs mois de travail au sein de l'entreprise, et alors qu'il entretenait d'excellentes relations avec son équipe, ce travailleur a été convoqué par les ressources humaines de la société de travail intérimaire. On lui a alors signifié qu'il n'avait plus le droit de rester, son titre de séjour d'étudiant ayant expiré. Jules avait pourtant obtenu des évaluations très positives de sa hiérarchie.

Cet événement a été un drame social pour Jules et humain pour l'équipe. Aucune solution légale n'a pu être trouvée, malgré le soutien de l'employeur et des travailleurs. Des années plus tard, cette injustice, cet échec syndical reste ancré en moi. Pire encore, c'est toujours le quotidien de milliers d'hommes et de femmes qui vivent, travaillent et élèvent leurs enfants parmi nous.

[109]

Ces situations sont intolérables, pour une question de justice, d'humanité, mais aussi de dumping social organisé, qui nuit à tous les travailleurs. Pour résoudre ces problèmes, la seule solution est l'égalité. Nous pensons qu'il est grand temps que la Région agisse. On ne voit toujours pas les déclarations des élus de la majorité dite progressiste se traduire en améliorations concrètes. Au contraire, avec la politique de multiplication des contrôles de la STIB, accompagnés de la police, et le paiement sans contact, la situation est rendue impossible pour les sans-papiers. On peut même dire qu'elle se détériore.

Vous détenez pourtant de nombreuses pistes d'action dans vos compétences, comme le permis unique. La Région est compétente pour délivrer les permis de travail. Elle fixe les conditions et les exceptions, mais rien n'a évolué depuis le transfert de ces nouvelles compétences. Aucune étude n'a été réalisée pour appréhender nos marges de manœuvre, malgré l'avis du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale, qui regroupe patronat et syndicats et qui demande aussi des avancées en la matière.

Le gouvernement s'est engagé, à plusieurs reprises, à évaluer les procédures relatives aux permis de travail et à les adapter. En décembre, lorsqu'on vous avait interpellé sur le même sujet, vous aviez déjà répondu que ce travail était en cours. Qu'en est-il ?

Souvenons-nous de la campagne portée par les syndicats qui demandaient de pouvoir donner un permis de travail aux soignants pendant la crise, vu la pénurie. Que faites-vous à ce sujet ? Quid des autres fonctions critiques ?

Aujourd'hui, par exemple, en cas de licenciement, un travailleur étranger titulaire d'un permis de travail n'a que quelques mois pour en trouver un autre, sous peine de perdre son autorisation de séjour. De quoi favoriser l'exploitation, puisque le séjour des travailleurs est lié à leur contrat de travail et qu'il serait très risqué pour le travailleur étranger d'affronter son employeur. Comment comptez-vous résoudre ce problème ?

En décembre, vous aviez répondu à ce sujet que, de toute manière, après deux ou trois ans de permis B, les travailleurs décrochent un permis A, plus stable. Quelles sont les statistiques accréditant cette thèse ?

J'espère en tout cas ne pas vous entendre répéter que la balle est dans le camp du gouvernement fédéral, qui conserve la compétence en matière de séjour, et qu'il faut attendre les résultats d'infinies groupes de travail inter fédéraux ou autres. L'attente a assez duré, et c'est l'ensemble de l'État qui est responsable moralement, mais aussi légalement, lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre des directives européennes.

[111]

J'en viens à la lutte contre l'exploitation et à la protection des victimes. D'une part, la Belgique refuse toujours de transposer la partie de la directive européenne qui permettrait de protéger les victimes sans papiers. Comme tous les niveaux de pouvoir sont visés par l'obligation de transposer les directives, nous pouvons dire que la Région est également en infraction.

D'autre part, la Région exerce des compétences en matière d'inspection du travail et de protection des victimes. Il y a trois mois, mon collègue Youssef Handichi est allé rendre visite à un jeune travailleur en centre fermé. Ce dernier avait porté plainte pour abus et exploitation, et c'est lui qui s'est retrouvé derrière les barreaux après une inspection conjointe de différents services. Ces personnes se retrouvent sans aucun moyen de défense, tant les associations et les militants sont débordés par le nombre de cas et l'acharnement de l'État, une violence d'État absolument dégoûtante.

Interpellé en décembre sur ces questions, vous aviez répondu que tout se passait bien à ce niveau, que l'inspection était humaine, qu'elle informait et guidait les victimes correctement, qu'il n'était pas nécessaire de créer un guichet unique de dépôt de plainte et qu'un groupe travaillait sur ces questions au sein de Bruxelles Prévention et sécurité.

Que fait la Région pour garantir un réel accompagnement et une réelle protection des personnes qui portent plainte ?

Quel suivi la Région assure-t-elle après une descente des services d'inspection ? Que fait la Région pour poursuivre les patrons abuseurs ? Que fait la Région pour fixer des clauses qui empêcheraient le recours à la sous-traitance en cascade, laquelle a pour effet de noyer toute responsabilité en cas d'exploitation ?

S'agissant des formations d'Actiris, qu'en est-il de la formation accessible aux travailleurs sans papiers pour les fonctions critiques ? Actiris a plusieurs fois recouru à des effets d'annonce qui ont au moins eu le mérite de faire avancer le débat. Vous nous aviez répondu en décembre qu'en réalité, Actiris n'avait pas bougé et ne répondait pas à vos demandes relatives à la faisabilité juridique. Il aurait promis les résultats d'une étude pour janvier. Vous aviez également conclu que, sans geste du pouvoir fédéral pour le permis de séjour, ce serait du gaspillage de former les sans-papiers pour les fonctions critiques. Où en est ce dossier ?

[113]

Mevrouw Els Rochette (one.brussels-Vooruit).- Ik bezocht de voorbije maand de mensen zonder wettige verblijfsvergunning in de VUB en de Begijnhofkerk. Na maanden van bezetting zijn ze jammer genoeg overgegaan tot een hongerstaking. Het is hun laatste hoop om eindelijk gehoord te worden. In de gesprekken kwam voornamelijk ter sprake dat ze allemaal huur betalen en een baan hebben. Velen van hen werken al jaren in dit land.

Er zijn twee categorieën werkgevers. Een eerste categorie bestaat uit menselijke werkgevers, die zich op een dag verplicht zagen om hun werknemer te ontslaan omdat een visum niet werd verlengd of een asielaanvraag werd geweigerd. Die werkgevers willen maar al te graag de werknemer in kwestie in dienst nemen, maar vinden daarvoor geen enkele legale manier. Het zijn werkgevers die verplicht worden om een werkracht uit het buitenland in dienst te nemen, terwijl duizenden mannen en vrouwen met de nodige competenties die hier in Brussel wonen, aan de slag willen.

Ik geef een voorbeeld uit mijn omgeving: Suzanne werd in de winter van 2009 met haar drie kleine zoontjes uit het Klein Kasteeltje gezet. Ze woont al veertien jaar met haar gezin in België, maar heeft nog altijd geen verblijfsvergunning. De oudste zoon zit in de derde bachelor rechten en de tweede zoon volgt een opleiding tot loodgieter. Hij is leerjongen bij een loodgieter die hem heel graag in dienst zou nemen, maar dat is onmogelijk.

Zo zijn er duizenden voorbeelden. Het is niet uit te leggen. Er zijn werkrachten nodig. Voor veel knelpuntberoepen zitten we met de handen in het haar. Er zijn goede werkrachten met de nodige diploma's en vaardigheden in Brussel, maar zij kunnen alleen in het zwarte circuit aan de slag.

[115]

Dat brengt me bij de tweede categorie werkgevers, die de mensen uitbuiten en hun werkrachten als slaven behandelen. Hoe kunnen we dat toestaan in dit welvarende, democratische land waar de universele rechten van de mens belangrijk zijn? Ik herinner me nog levendig Ali, die binnenkwam op mijn vorige werkplek. Hij was ten einde raad. Hij had een volledige week gewerkt in zware omstandigheden op een bouwwerf in

Brussel en zou drie euro per uur krijgen. Op de dag van de uitbetaling ontving hij niets. Hij kon ook de werkgever niet meer bereiken. Dat zijn dagelijkse taferelen in deze stad en het is de realiteit voor duizenden mensen. Het spreekt voor zich dat Ali niet naar de politie wil gaan om aangifte te doen. Door weg te kijken van die realiteit, geven we malafide werkgevers en uitbuiters vrij spel. We moeten daar streng tegen optreden.

In 2019 heeft het beheerscomité van Actiris gevraagd om te onderhandelen met de federale regering over het openstellen van opleidingen inzake knelpuntberoepen voor mensen zonder papieren. Hebt u vooruitgang geboekt in die onderhandelingen?

Wat onderneemt u om sociale fraude tegen te gaan op verschillende Brusselse bouwwerven, bij schoonmaakbedrijven enzovoort?

Wat doet u om de slachtoffers van uitbuiting te beschermen?

[117]

Mme Farida Tahar (Ecolo).- Pour mon groupe comme pour moi même, la situation des personnes sans titre de séjour est un sujet de préoccupation.

Depuis le début de la législature, nous ne cessons de vous interpellier sur la délivrance des permis de travail pour laquelle la Région est compétente en vertu de la sixième réforme de l'État. À plusieurs reprises, nous avons rappelé qu'il était nécessaire de transposer la directive sur le permis unique afin de conférer à ce public cible un statut plus stable.

Par ailleurs, le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale a émis une série de recommandations permettant de lier permis de travail et droit de séjour. Il préconise également de modifier la législation afin de rendre effective la procédure d'obtention d'un permis de travail B pour les travailleurs étrangers présents sur notre territoire.

Vous n'ignorez pas que ces recommandations coïncident avec les revendications des associations et des syndicats, dans la mesure où nous vous avons interpellé à plusieurs reprises sur la directive relative au permis unique ainsi que sur la directive dite des sanctions. Beaucoup reste à faire pour protéger les travailleurs, tant leurs conditions de travail sont précaires et leurs droits peu reconnus.

[119]

La situation administrative de ce public cible n'a pas changé et de nombreuses personnes dorment à même le sol, entassées comme des sardines sur le campus de la Vrije Universiteit Brussel (VUB) ainsi qu'à l'église du Béguinage. C'est inacceptable ! M. le ministre, vous n'en portez pas seul la responsabilité, mais j'ose espérer que la Région bruxelloise, en concertation avec l'État fédéral qui est compétent pour le droit de séjour, pourra aboutir à un accord.

Je rappelle que la déclaration de politique régionale permet d'évaluer la procédure d'octroi et de renouvellement des permis de travail. En décembre dernier, lors d'une interpellation, je vous avais demandé où en était ce processus d'évaluation et vous m'aviez répondu qu'il était en cours. J'espère qu'il a progressé depuis et que vous disposez des éléments permettant d'évaluer cette procédure dans l'objectif de l'améliorer.

Revenons également sur la possibilité de l'accès aux formations pour ce public cible. Ces personnes ne demandent pas la charité, elles sont motivées, elles veulent travailler. Certaines d'entre elles travaillent déjà

d'ailleurs. C'est là toute l'hypocrisie : nous savons qu'elles travaillent, que leurs enfants sont scolarisés, et nous fermons les yeux sur cette exploitation. Cela doit cesser, M. le ministre ! Il faut que vous parveniez à un accord avec le gouvernement fédéral pour la moitié de la législature.

Nous disposons de pistes de solutions : la transposition de la directive "permis unique", de la directive "sanctions", ainsi que l'accès aux formations.

[121]

Où en sont les procédures de concertation avec le gouvernement fédéral ? Qu'en est-il de l'accès aux formations d'Actiris ?

Où en est l'évaluation de la procédure et des conditions d'octroi du permis unique ?

(Mme Farida Tahar prend place au fauteuil présidentiel)

[125]

Mme Fadila Laanan (PS).- La crise sanitaire et l'avènement tardif du gouvernement fédéral n'ont pas contribué à l'avancement de ce dossier. Mais si les cabinets ministériels et les administrations régionales et fédérales ont été mis sous pression, la situation des sans-papiers est bien pire. Les confinements ont mis à l'arrêt de nombreuses activités économiques qui leur fournissaient un travail non déclaré. Ce quotidien insupportable et le désespoir ont poussé quelques centaines de personnes à occuper des locaux de l'Université libre de Bruxelles (ULB) et de la Vrije Universiteit Brussel (VUB), ainsi que l'église du Béguinage.

Il y a trois semaines, nous avons salué l'accord de coopération entre Actiris et Fedasil. C'était un pas dans la bonne direction, mais un premier pas seulement. Les personnes sans permis de séjour font toujours face à l'inconnu. Le groupe PS vous invite à vous rendre sur place, à parler avec ces personnes et ceux qui les soutiennent, et à activer les leviers qui feront avancer le dossier du permis unique. Il ne s'agit plus seulement de procédures administratives, mais de personnes qui participent à la vie économique et sociale de la Région. Si elles se plaignent rarement, elles n'en sont pas moins des victimes.

Cette situation est dramatique et l'action menée témoigne de leur degré de désespoir. Je me joins donc aux questions déjà posées. Il est temps que ce dossier avance et je vous invite à y mettre toute votre énergie.

(Mme Fadila Laanan, doyenne d'âge, reprend place au fauteuil présidentiel)

[129]

M. Bernard Clerfayt, ministre.- Votre question touche à une réalité importante en Région bruxelloise. Nombreux sont les étrangers en séjour irrégulier, et une partie d'entre eux travaille au noir. Ils occupent des emplois souvent pénibles et entretiennent des rapports difficiles avec leurs employeurs.

(verder in het Nederlands)

Mevrouw Rochette heeft over uitbuiting gesproken, dat gebeurt heel vaak in deze sector.

(poursuivant en français)

Il faut voir les mesures que nous pouvons prendre à notre niveau. La Région de Bruxelles-Capitale est compétente pour délivrer des permis de travail aux travailleurs étrangers depuis le 1er juillet 2014, à la suite de la sixième réforme de l'État. Au cours des premières années, les Régions et le gouvernement fédéral ont travaillé à la refonte des procédures et à la transposition de la directive européenne 2011/98 relative au permis unique.

Ce travail a abouti au nouveau cadre juridique créé par l'accord de coopération du 2 février 2018 concernant la coordination entre la politique d'admission au travail - pour laquelle notre Région est compétente - et la politique des titres de séjour et des normes concernant l'emploi et le séjour des travailleurs étrangers, qui relève de l'État fédéral.

Les titres de séjour et l'accès au territoire restent donc une compétence fédérale, de même que les normes régissant les relations de travail.

[131]

(verder in het Nederlands)

De relatie tussen werkgevers en werknemers op de werkvloer valt onder de bevoegdheid van de federale overheid. Ik ben daar niet voor bevoegd, mevrouw Rochette.

[133]

(poursuivant en français)

Nous devons travailler dans le cadre de cet accord de coopération du 2 février 2018. La nouvelle procédure est en vigueur depuis le 24 décembre 2018 et, après plus de deux ans, les fonctionnaires sont d'avis qu'elle est relativement efficace.

Afin d'éliminer un certain nombre de problèmes de fond et de mieux adapter l'ancienne législation fédérale à la situation particulière de la Région de Bruxelles-Capitale, l'arrêté royal du 9 juin 1999 portant exécution de la loi du 30 avril 1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers a été adapté par deux décisions du gouvernement bruxellois, celle du 16 mai 2019 et celle du 25 juin 2020.

Ces adaptations ont permis, par exemple, de porter la durée maximale des autorisations de travail à trois ans pour de nombreuses catégories. La portée de l'autorisation de travailler pour une durée illimitée a été considérablement élargie et la limitation de l'autorisation de travailler pour le personnel hautement qualifié à deux périodes de quatre ans a été supprimée.

Enfin, les règles ont été déterminées pour délivrer des autorisations de travail en application des directives européennes 2014/36, 2014/66 et 2016/801. Cela concerne notamment les travailleurs saisonniers, les personnes mutées à l'intérieur d'une entreprise - principalement dans le secteur des technologies de l'information et de la communication -, les stagiaires, les chercheurs et les volontaires dans le cadre du service volontaire européen.

Toutes ces dispositions nous ont permis de disposer d'un système performant qui, d'une part, permet aux employeurs de recruter facilement un travailleur étranger lorsque le marché du travail bruxellois est en pénurie et, d'autre part, assure le contrôle nécessaire des mécanismes de lutte contre le dumping social et la fraude.

[135]

Cependant, le travail ne s'arrête pas là. Nous travaillons avec le service emploi de Bruxelles Économie et emploi sur de nouvelles propositions visant à améliorer davantage le système existant pour mieux l'adapter à la situation de la Région bruxelloise et simplifier la procédure administrative, toujours dans le cadre de l'accord de coopération de 2018 entre les trois Régions et le pouvoir fédéral. Ces propositions seront présentées aux interlocuteurs sociaux dans le cadre de la campagne Go4Brussels 2030.

Le cadre réglementaire n'empêche nullement le recrutement de travailleurs étrangers dans des métiers en tension, pour autant que le cadre légal soit respecté tant par l'employeur que par le salarié. Dans le secteur des soins en particulier, de nombreux travailleurs étrangers ont effectivement été embauchés au cours de l'année écoulée grâce à l'admission régionale au travail. Par exemple, en 2020, pas moins de 172 travailleurs étrangers étaient employés dans le secteur des soins en Région bruxelloise, sur la seule base de la situation de tension sur le marché du travail.

La compétence du séjour reste fédérale, malgré le lancement du permis unique. En effet, si la procédure est désormais unique et simplifiée pour le demandeur, la répartition des compétences n'a pas changé et les autorités fédérales et régionales restent compétentes pour le volet qui les concerne.

En matière d'accès au territoire, le cabinet du secrétaire d'État à la migration Sammy Mahdi garde une ligne de conduite dure, même pour les professions du secteur des soins, cela en pleine crise du Covid-19 et malgré des contacts pris en 2020 pour des dossiers particuliers que nous avons soumis à son cabinet.

[137]

La Région n'est habilitée à accorder une autorisation de travail que sur la base d'une situation d'emploi, matérialisée par un contrat de travail. Dans le cas du permis unique - je vous invite à prendre connaissance des explications figurant sur le site de Bruxelles Économie et emploi - la demande de permis de travail est introduite par l'employeur, non par le travailleur.

Le cadre légal nous impose de vérifier que le travailleur est en situation de séjour régulier en Belgique, ou que la demande est introduite depuis l'étranger. Telles sont les deux conditions que nous sommes obligés de respecter dans le cadre de cette coopération avec l'État fédéral.

C'est donc l'octroi d'un travail qui génère le droit de séjour. Dès lors, il est vrai que l'employeur est un maillon important pour l'acquisition des droits par le salarié. C'est pourquoi l'administration vérifie minutieusement, tant avant qu'après l'octroi de l'autorisation de travail, si toutes les dispositions légales relatives à l'emploi des salariés sont respectées.

[139]

(verder in het Nederlands)

Om uitbuiting te vermijden moet er ook worden nagegaan of de arbeidsreglementering inzake werknemers wordt gerespecteerd en of buitenlandse werknemers daadwerkelijk dezelfde voorwaarden genieten als Belgische werknemers.

[141]

(poursuivant en français)

Je le vois dans les recours qui me sont transmis : les conditions de travail, de rémunération, doivent être conformes aux conventions collectives applicables dans les secteurs pour éviter qu'un travailleur étranger n'entre en relation de travail en Belgique à des conditions de travail non respectueuses du droit belge. C'est une exigence fondamentale ! Les mêmes droits doivent s'appliquer à tous les travailleurs du même secteur professionnel. Il m'arrive de refuser des recours lorsque l'employeur n'accorde pas au travailleur pour lequel il demande l'octroi d'un permis de travail les mêmes conditions de rémunération et de travail que celles prévues dans les conventions collectives ou lorsqu'il n'est pas en mesure de prouver qu'il lui accorde bien les mêmes droits et les mêmes conditions de travail.

Il est clair dans ce cas que l'employeur cherche à payer moins cher ou à faire travailler plus son travailleur. C'est inacceptable et cela relève du dumping !

Avec une admission au travail pour une durée illimitée et l'ancien permis de travail de type A, un salarié peut travailler pour n'importe quel employeur et dans n'importe quel poste. L'admission n'est donc plus limitée au contrat de travail ou dans le temps. Grâce à l'ouverture de cette autorisation à davantage de catégories via la décision du gouvernement du 25 juin 2020, bon nombre de salariés pourront également prétendre à ce statut plus stable après quelques années de travail chez nous.

Le nombre de permis accordés pour un emploi permanent a régulièrement augmenté : de 66 en 2019, il est passé à 91 en 2020, et nous en sommes, pour les trois premiers mois de cette année, à 30 permis, alors qu'il s'agit d'une année particulière pour ce qui concerne le marché de l'emploi.

En ce qui concerne les contrôles, si les inspecteurs de la direction de l'inspection régionale de l'emploi constatent des infractions relevant des compétences régionales, ils ont la possibilité soit d'émettre un avertissement, soit d'imposer un délai pour se mettre en conformité ou encore d'établir un pro justitia adressé au procureur.

[143]

S'ils constatent des infractions pour lesquelles ils ne sont pas compétents, ils dressent un procès-verbal de renseignement et le transmettent, accompagné des preuves recueillies - déclarations écrites des personnes interrogées, listes du personnel, etc. - aux services compétents. Il s'agit généralement de l'Inspection fédérale du travail, dont relève le contrôle des conditions de travail. Les pro justitia dressés par nos inspecteurs n'ont pas valeur de preuve devant les tribunaux. Il existe néanmoins une collaboration entre niveaux de pouvoir, et tout ce que nous recueillons est transmis pour suivi auprès des services fédéraux.

La direction de l'inspection régionale de l'emploi a le pouvoir de sanctionner les employeurs qui commettent des infractions au droit du travail au regard des compétences régionales, pour lesquelles un dossier pénal peut être ouvert. La situation d'un salarié qui ne dispose pas des documents de séjour requis relève d'une compétence fédérale. C'est l'Office des étrangers qui en jugera.

Les droits et obligations des inspecteurs sont stipulés dans l'ordonnance du 30 avril 2009 relative à la surveillance des réglementations en matière d'emploi qui relèvent de la compétence de la Région de Bruxelles-Capitale et à l'instauration d'amendes administratives applicables en cas d'infraction à ces réglementations.

Par ailleurs, la directive européenne 2019/1937 définit les conditions de protection des lanceurs d'alerte et prévoit l'obligation, pour les employeurs des secteurs privé et public, de mettre en place un canal de signalement interne. Ladite directive contient également des mesures que les États membres doivent prendre pour assurer la protection des lanceurs d'alerte contre les représailles. Cette directive est entrée en vigueur le

16 décembre 2019, mais doit encore être transposée en droit national belge avant le 18 décembre 2021. En Belgique, c'est le SPF Économie qui est chargé de cette transposition.

[145]

Nous abordons régulièrement, dans cette commission, la question des formations proposées par Actiris.

À ma demande, Actiris a exploré les obstacles susceptibles de contrarier les initiatives visant à rendre accessibles, aux personnes qui vivent en Belgique sans titre de séjour, les formations aux fonctions critiques. Ces difficultés sont de divers ordres, à commencer par les inscriptions Dimona et les assurances. Pour suivre une formation, il faut bien évidemment s'inscrire et bénéficier d'une assurance.

Le deuxième problème concerne la possibilité d'octroyer l'indemnité de formation pour éviter les risques de discrimination. Il n'y a aucune raison que certaines personnes perçoivent cette indemnité et pas d'autres. Viennent enfin les contraintes liées aux règles de subventionnement appliquées à ces programmes de formations, et notamment celles du Fonds social européen. Des financements pourraient être perdus parce qu'une partie du public ne serait pas comptabilisée dans nos efforts. On ne pourrait pas légalement se prévaloir d'un certain nombre de personnes ayant suivi des formations.

Actiris a exploré toutes ces questions. Il résulte de cet examen que, sans l'intervention de la compétence fédérale sur le droit de séjour, ces problématiques ne peuvent être surmontées en mobilisant uniquement les compétences régionales relatives à la migration économique.

[147]

Mme Tahar m'interroge sur les contacts que nous entretenons avec l'État fédéral, auquel revient une partie des compétences en la matière. Je lui réponds qu'il faut être deux pour danser le tango.

Je n'ai pas trouvé d'interlocuteur au niveau fédéral qui soit ouvert à la discussion. Je vous ai indiqué l'attitude du secrétaire d'État fédéral qui gère la question de l'accès au territoire. Je répète par ailleurs que l'accord de majorité de l'État fédéral n'est pas compatible avec le nôtre.

Ces questions sont importantes et concernent des personnes en difficulté dans la Région bruxelloise. Une proposition de loi fédérale a été déposée récemment en vue d'octroyer des autorisations de travail aux étrangers sans titre de séjour pour des métiers en pénurie sur le marché bruxellois. Or, cette proposition de loi a été examinée en commission et la majorité l'a rejetée au début de ce mois de juin. Il n'existe donc pas pour l'instant d'intention d'assouplir ces législations au niveau fédéral.

[149]

M. Francis Dagrín (PTB).- Je rejoins le ministre sur certains points. En effet, le gouvernement fédéral manque de volonté pour régler ce problème, ou du moins en atténuer les conséquences humaines dramatiques. Le secrétaire d'État Sammy Mahdi a une conduite assez dure - même très dure - vis-à-vis des sans-papiers.

Toutefois, des initiatives peuvent être prises au niveau régional. Prenons l'exemple de l'Opération Papyrus en Suisse : le canton de Genève a octroyé d'initiative des permis de travail, et le niveau fédéral a fini par accepter cet état de fait. Il y a donc moyen qu'une Région agisse.

Concernant les possibilités légales dont dispose la Région pour octroyer des permis dans le cadre de l'article 19.3, la Région doit à tout le moins entamer une étude à cet égard.

Je pense également à l'affaire Mounir Tahri contre des sous-traitants du Foyer anderlechtois. Sous la pression de M. Vanhengel, c'est l'inspection régionale qui avait pris le dossier en main, pas le niveau fédéral. Quand la volonté d'agir est là, des possibilités existent.

Selon moi, il en va de même pour les formations d'Actiris. Vous avez soulevé le problème des assurances, de l'inscription Dimona, de l'indemnité de formation et des règles de subventionnement. Ce n'est pas un frein absolu. Des solutions à ces problèmes doivent pouvoir être trouvées.

[151]

Mevrouw Els Rochette (one.brussels-Vooruit).- U hebt al op verschillende manieren geprobeerd om een dialoog aan te gaan met de federale overheid om een aantal zaken te deblokken. Ik roep u op om niet op te geven en druk te blijven uitoefenen. We hebben in Brussel wellicht een andere visie op de zaak dan de federale overheid. Dat is geen geheim. We blijven de verhalen zichtbaar maken. Veel mensen, die buiten de grootsteden leven, beseffen immers niet wat er gaande is. Het beeld leeft dat het de mensen zonder wettig verblijf zijn die uitbuiten en profiteren. Dat moet omgedraaid worden.

Het is onmogelijk om uit te leggen dat een werkgever iemand uit het buitenland met een werkvergunning kan aanwerven, maar niet iemand die in het land is. Als iemand zonder wettig verblijf naar zijn thuisland terugkeert na twaalf jaar, kan hij van daaruit wel een vergunning aanvragen. Dat zou echt moeten veranderen. Misschien moet het discours anders gevoerd worden. Het is een en-enverhaal: het gaat om het recht van de mensen zonder wettig verblijf, maar er is ook de economische nood om met die mensen hier aan de slag te kunnen gaan.

U hebt heel veel reglementen en wetten geciteerd. Ik zal die goed bestuderen.

Ik wens u veel moed bij uw verdere onderhandelingen met de federale overheid. Geef die alstublieft niet op. Verder steunt de one.brussels-Vooruit-fractie de gewestelijke initiatieven die u neemt. Misschien kunnen we af en toe eens burgerlijk ongehoorzaam zijn.

[153]

Mme Farida Tahar (Ecolo).- Votre réponse bien étayée a rappelé le contexte juridique, les termes de la collaboration ainsi que les difficultés et contraintes. Je note la volonté de Bruxelles Économie et emploi de simplifier la procédure administrative. Vous avez également fait état d'une légère hausse du nombre de permis octroyés depuis l'entame de 2021 et rappelé les questionnements, voire les freins, à l'ouverture et à l'accès aux formations.

Certes, vous n'avez pas de baguette magique et vous avez certainement fait le nécessaire, mais nous vous encourageons à persévérer. Vous avez rappelé que l'accord de majorité au niveau fédéral n'était pas parfait. Nous en faisons partie et vous connaissez comme nous les rapports de force existants dans la politique belge. Notre intention n'est pas ici de vous imputer l'entière responsabilité du blocage, mais ne sous-estimons pas la force de frappe bruxelloise.

J'ai entendu parler de cette fameuse Opération Papyrus. Cette initiative est partie de Genève, et il serait intéressant que la Région bruxelloise s'inspire de ce mouvement qui a abouti à l'octroi de permis de travail. L'État fédéral suisse s'est ensuite rallié à cette dynamique. Est-il possible de faire de même à Bruxelles,

sachant que les portes du secrétariat d'État à l'asile et à la migration semblent actuellement fermées ? Ne soyons pas défaitistes. Certes, les responsabilités sont partagées, mais, comme mes collègues, je vous encourage à poursuivre sur votre lancée.

(Mme Farida Tahar reprend place au fauteuil présidentiel)

[159]

Mme Fadila Laanan (PS).- Je me joins aux répliques de Mmes Rochette et Tahar. Nous devons effectivement persévérer. Comme mon parti, j'ai été très frustrée de ne pas avoir obtenu, dans l'accord de majorité fédéral, un dispositif de régularisation généralisée ou, à tout le moins, un moyen de remédier à cette situation dramatique en Belgique et surtout à Bruxelles.

Nous continuerons à vous interpellier pour que vous interveniez dans le cadre des compétences régionales, même si nous ne renoncerons pas à nous exprimer à d'autres niveaux, notamment fédéral, pour faire bouger les lignes du côté du secrétariat à la migration. La situation n'est pas simple, mais ces personnes sont là depuis si longtemps, frustrées, vivant dans des conditions inhumaines et dégradantes, que même si "la loi est la loi", nous ne pouvons nous cacher derrière des dispositifs réglementaires. Il nous faut trouver des solutions.

- L'incident est clos.

(Mme Barbara de Radigués, troisième vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

[167]

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER GILLES VERSTRAETEN

AAN DE HEER BERNARD CLERFAYT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET WERK EN BEROEPSOPLEIDING, DIGITALISERING, PLAATSELIJKE BESTUREN EN DIERENWELZIJN,

betreffende "de vereenvoudiging van het aantal instellingen en initiatieven om werkzoekenden aan een job te helpen".

[169]

De heer Gilles Verstraeten (N-VA).- De economische crisis woedt nog steeds volop en duizenden zelfstandigen en bedrijven verkeren in woelig financieel water. Graydon schat dat 85.000 à 100.000 bedrijven in België het risico lopen op een faillissement, terwijl ze voor de crisis gezond waren.

Uit de zesmaandelijke barometer van Brupartners, gepubliceerd op 1 april, blijkt dat een op de tien Brusselse ondernemers het faillissement zal aanvragen, wat dramatisch is. Sinds 1 februari kan de rechtbank opnieuw faillissementen uitspreken maar er geldt wel nog steeds een moratorium op faillissementen wegens fiscale en/of sociale schulden.

De echte gevolgen van de economische crisis moeten dus nog duidelijk worden en bijgevolg ook het effect op de werkgelegenheidscijfers. Het is dus koffiedik kijken hoe groot het werkloosheidsprobleem over een aantal maanden zal zijn. Ik herhaal nogmaals mijn pleidooi om de komende jaren volop in te zetten op de

begeleiding en opleiding van de werkzoekenden. Opleiden loont. Een doelgerichte opleiding leidt in 80 tot 85% van de gevallen tot een baan.

Vandaag bestaan er in Brussel heel wat instellingen en initiatieven om werkzoekenden aan een job te helpen. Het kan bijna niet anders dan dat Brusselse werkzoekenden en werkgevers af en toe door de bomen het bos niet meer zien. In de commissie van 10 februari hebt u zelf gezegd dat u niet onmiddellijk de meerwaarde ziet van al die verschillende instellingen die zich soms op dezelfde plaats bevinden en die allerlei diensten aan de werkzoekenden aanbieden.

[171]

Ik vind het een heel goede zaak dat u bereid bent om na te denken over een rationalisering van het aanbod. Maar die efficiëntie-oefening gebeurt het best zo snel mogelijk. Een vereenvoudiging van de structuren en procedures kan immers het economisch herstel op gang brengen. Ik heb begrepen dat er daarover in het kader van Go4Brussels overleg wordt met de sociale partners.

Hoeveel instellingen en initiatieven bestaan er vandaag in Brussel die werkzoekenden aan een job willen helpen? Kunt u daarvan een overzicht geven?

Wat zijn uw plannen om dat aanbod te rationaliseren? Hoever staat u daarmee? Wanneer wilt u dat afgerond hebben? Hoe verloopt het overleg met de sociale partners?

[173]

De heer Bernard Clerfayt, minister. - Zonder rekening te houden met de opleidingsinstellingen (Bruxelles Formation, de VDAB, de instellingen voor socioprofessionele inschakeling en sociale promotie, enzovoort), werken er meer dan honderd instellingen samen met Actiris. De lijst is te raadplegen op de website van Actiris. Bepaalde instellingen kunnen verschillende keren partner zijn bij verschillende maatregelen ter begeleiding van werkzoekenden.

In 2020 heeft Actiris de relevantie van de partnerschappen geëvalueerd. De resultaten daarvan zijn voorgesteld geweest tijdens het beheerscomité van 17 december 2020.

Momenteel werken de teams van Actiris op basis van de aanbevelingen die in het kader van deze evaluatie werden geformuleerd aan een actieplan dat aan de sociale gesprekspartners zal worden voorgesteld.

De beleidsmaatregelen van Go4Brussels 2030 op het gebied van de reorganisatie van de plaatselijke werkgelegenheidsvoorzieningen heb ik nog niet uitgevoerd, en wel om twee redenen. Ten eerste wil ik de voorstellen in verband met de partnerschappen van Actiris afwachten. Ten tweede komen de huidige prioriteiten uit Go4Brussels tegemoet aan de crisissituatie waarin we al meer dan een jaar verkeren, en dus ook aan het herstelplan.

[175]

De heer Gilles Verstraeten (N-VA). - Uw antwoord was nogal beknopt. Kunt u wat meer zeggen over de evaluatie van de meer dan honderd partnerschappen die u citeert? Wat is het oordeel van het beheerscomité? Hoeveel van die partnerschappen zijn relevant of moeten worden herdacht? Kunt u die conclusies toelichten? U zegt dat het actieplan nog afgerond moet worden. Wanneer zal dat gebeuren? Zal Actiris dan het overleg met de sociale partners aanvatten?

U onderneemt momenteel nog niets, maar wacht af wat Actiris doet. Kunt u wat meer toelichten waar Actiris staat? Hoe is de evaluatie verlopen? Wat zijn de conclusies en wat is de verdere timing?

De heer Bernard Clerfayt, minister.- Zoals ik heb gezegd, wacht ik nog op een volledig verslag van Actiris met de aanbevelingen. Zodra ik dat heb, zal ik het lezen en ben ik bereid om u meer antwoorden te geven. Actiris is met die evaluatie begonnen. Het beheerscomité van eind december heeft de eerste informatie gekregen en moet nog een beslissing nemen.

De heer Gilles Verstraeten (N-VA).- Hebt u op dit moment nog geen idee wanneer dat afgerond zal zijn?

De heer Bernard Clerfayt, minister.- Ik heb het rapport nog niet gekregen, dus ik kan u niet meer informatie geven.

- *Het incident is gesloten.*

[185]

QUESTION ORALE DE M. FRANCIS DAGRIN

À M. BERNARD CLERFAYT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE, DES POUVOIRS LOCAUX ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL,

concernant "l'action du gouvernement suite à l'accident survenu le mercredi 14 avril 2021 sur le chantier de la mégaprison de Haren".

[187]

M. Francis Dagrín (PTB).- Il est de notoriété publique que de nombreux chantiers bruxellois emploient des travailleurs précaires, la plupart du temps étrangers, voire sans papiers. Ces personnes sont bien souvent exploitées et leur vie est mise en danger sur les chantiers. Ce sont en fait toutes les conditions de travail et de sécurité qui reculent dans ce secteur, à la suite d'un dumping organisé au niveau belge, mais aussi européen.

Vu ce contexte, l'accident survenu sur le chantier de la mégaprison de Haren pose question. Pour rappel, c'est le gros consortium de promoteurs Cafasso qui a décroché le contrat de construction de la mégaprison, un contrat tout à fait opaque qui coûtera à la collectivité 1 milliard d'euros, soit environ 1 million d'euros par cellule. Un projet qui interpelle aussi quant à la vision qu'il traduit de l'incarcération en Belgique.

La direction de l'inspection régionale de l'emploi a-t-elle effectué des contrôles sur le chantier de la mégaprison de Haren ? Dans l'affirmative, combien et avec quels résultats ?

Quel est le statut administratif des travailleurs sur ce chantier ? Qu'en est-il de la personne qui a été victime de cet accident du travail ?

Quelle coopération le gouvernement bruxellois met-il en place avec la direction de l'inspection régionale de l'emploi pour s'attaquer à ce problème de mise en danger des travailleurs et de dumping ? Lorsque l'auditeur du travail déclare que le chantier a pu reprendre parce qu'il a reçu "les garanties demandées", savez-vous de quelles garanties il s'agit ?

La Région a-t-elle été mise au courant ou a-t-elle pris des initiatives pour s'assurer que les normes, tant au niveau de la sécurité qu'au niveau réglementaire, sont bel et bien respectées ?

[189]

M. Bernard Clerfayt, ministre.- La direction de l'inspection régionale de l'emploi, malgré son excellente collaboration avec le contrôle des lois sociales du SPF Emploi, n'a été à aucun moment sollicitée par les inspecteurs fédéraux ou par l'auditorat du travail pour effectuer un contrôle sur le chantier de la prison de Haren. Nous ne disposons donc d'aucune donnée quant aux résultats de ce contrôle effectué par l'inspection fédérale. N'étant pas chargée de ce dossier, la direction de l'inspection régionale de l'emploi n'est donc pas non plus au courant des conditions et garanties demandées par l'auditeur du travail de Bruxelles pour la reprise du chantier.

Pour rappel, la lutte contre le dumping social ainsi que les contrôles du bien-être au travail restent des compétences fédérales, et ces contrôles sont effectués par les services fédéraux d'inspection du travail. Dans la lutte contre le dumping social, la direction de l'inspection régionale de l'emploi participe régulièrement à des contrôles, à la demande des services de contrôle spécialisés dans cette lutte ou dans le cadre de la cellule d'arrondissement de Bruxelles qui chapeaute et coordonne l'ensemble des services d'inspection du travail actifs sur le territoire de la Région.

Les accidents du travail relèvent d'une compétence spécifique de la direction du contrôle du bien-être au travail du SPF Emploi. La direction de l'inspection régionale de l'emploi n'exerce aucune compétence de contrôle de cette législation fédérale et ne dispose d'aucun protocole spécifique de collaboration avec ladite direction du SPF Emploi.

Nous n'avons aucune information complémentaire sur ce dossier. Il s'agit d'un projet de Beliris suivi par l'administration fédérale, et il n'y a donc aucune raison particulière pour que la Région obtienne ces informations.

[193]

M. Francis Dagrín (PTB).- Dans le cadre de la crise sanitaire, il a été relevé que neuf ministres étaient compétents en Belgique pour la santé. Dans le domaine de l'emploi, plusieurs ministres sont également responsables de la protection des travailleurs, que ce soit au niveau des Régions ou de l'État fédéral.

Cette situation m'a toujours paru aberrante : un niveau de pouvoir est responsable pour le contrôle, sur les lieux de travail, de la longueur, et un autre de la hauteur ! Je m'étonne que le niveau fédéral n'ait demandé aucune coopération dans le cadre de la lutte contre le dumping social avec les services de la direction de l'inspection régionale de l'emploi.

De gros chantiers ont démarré, par exemple dans le cadre de l'extension du métro. Il est important que l'inspection régionale passe aussi sur ces chantiers afin de contrôler le respect de la législation contre le dumping social. La Région bruxelloise se doit d'être ambitieuse à ce niveau-là également.

- *L'incident est clos.*

[197]

QUESTION ORALE DE M. SADIK KÖKSAL

À M. BERNARD CLERFAYT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE, DES POUVOIRS LOCAUX ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL,

concernant "la résolution de la Concertation permanente des médiateurs et ombudsmans (CPMO) sur l'accès à internet comme besoin essentiel".

[199]

M. Sadik Köksal (DéFI).- La crise sanitaire a permis de mettre davantage en lumière ou d'exacerber des phénomènes déjà présents dans nos sociétés. Ainsi, la pandémie a révélé, si c'était encore nécessaire, que le numérique et l'accès à internet occupent une place prépondérante dans la vie d'une grande partie des citoyens belges et bruxellois.

Ces outils ont permis à de nombreuses personnes de garder le lien avec leurs proches, de suivre des cours à distance ou de télétravailler, mais aussi de pouvoir entrer en contact avec toute une série de services publics. Néanmoins, celles et ceux qui ne disposent pas d'un accès à internet sont aujourd'hui considérablement limités : accès moindre à l'information, contacts restreints, entrave dans l'accès à l'enseignement...

Partant de ces constats, la Concertation permanente des médiateurs et ombudsmans (CPMO) a fait parvenir aux autorités fédérales, régionales et locales une résolution portant sur l'accès à internet comme besoin essentiel nécessitant une protection légale spécifique. Cette dernière entend faire reconnaître l'accès à internet comme un besoin essentiel afin que ce dernier puisse faire l'objet de réglementations spécifiques, à l'instar de ce qui existe déjà pour le gaz ou l'électricité.

En effet, la CPMO considère qu'il faut pouvoir apporter une série de corrections au marché, en instaurant notamment l'obligation pour les fournisseurs d'accès à internet de garantir un accès à internet pour des personnes se trouvant dans les situations économiques et sociales les moins favorables. Actuellement, tout défaut de paiement peut mener à une coupure, alors même que la Belgique est le pays européen où les télécommunications et les services postaux sont les plus chers.

[201]

Je vous sais particulièrement attentif à ces questions : vous nous présentiez ainsi récemment votre plan d'appropriation numérique qui, par de nombreuses mesures, favorisera l'accès et la maîtrise des outils numériques par les Bruxelloises et Bruxellois.

Votre plan prévoit notamment d'étudier le redéploiement de certaines capacités de wifi.brussels vers des quartiers précarisés numériquement ou encore le renforcement et la mise en valeur des espaces publics numériques labellisés.

La résolution du CPMO peut contribuer à étoffer l'arsenal à notre disposition. Avez-vous des contacts avec les autorités fédérales sur ce problème ? Dans l'affirmative, avez-vous pu échanger sur la possibilité de mettre en place des tarifs sociaux pour l'accès à internet ? Dans le cas contraire, pourriez-vous l'envisager à l'avenir ?

La Région bruxelloise a-t-elle déjà discuté des questions d'accès à internet pour les publics précarisés avec les fournisseurs d'accès à internet actifs à Bruxelles ?

Quelles sont les initiatives régionales existantes en la matière, notamment dans les écoles ou les logements sociaux ? Où se situe précisément la Belgique par rapport à ses voisins quant au coût d'un accès domestique à internet ?

[203]

M. Bernard Clerfayt, ministre.- Cette résolution des médiateurs et ombudsmans met l'accent sur une question dont la crise sanitaire a révélé toute l'importance. En effet, durant cette période, l'accès à l'internet est devenu pour ainsi dire un besoin essentiel pour garder le contact, accomplir diverses démarches ou travailler. Même l'employeur avait l'obligation de vérifier que son employé avait bien à sa disposition tous les outils nécessaires pour exercer son activité professionnelle à distance. Ceci étant, tout le monde ne travaille pas dans un univers professionnel organisé, et l'accès à l'internet devient donc de plus en plus important.

Cependant, l'accès, le contrôle et le prix d'un service économique relèvent principalement des compétences fédérales. La Région a peu de pouvoir en la matière. Nous n'avons pas eu de contact avec le gouvernement fédéral à ce sujet et je n'ai pas non plus entendu qu'il avait pris des initiatives particulières pour envisager des tarifs sociaux ou un service universel de base, qui serait distinct d'un service purement commercial.

En revanche, j'ai appris qu'au moins un des fournisseurs d'accès à internet installés en Région bruxelloise envisage de proposer un service de base à un prix accessible et de l'expérimenter dans deux ou trois Régions du pays, dont Bruxelles. Cette initiative privée pourrait créer une dynamique de concurrence et amener d'autres fournisseurs à s'inscrire dans une telle démarche moins chère et plus accessible.

[205]

La coordination inclusion numérique n'a pas pris contact avec les fournisseurs d'accès actifs à Bruxelles, l'accès à internet pour les publics précarisés - et pour tous - étant une compétence fédérale.

Au niveau régional, le Centre d'informatique pour la Région bruxelloise a mis en place depuis plusieurs années un réseau régional public wi-fi gratuit, baptisé wifi.brussels. Actuellement, celui-ci se compose de 220 points d'accès, tant en intérieur qu'en extérieur : stations de métro et prémétro, bibliothèques, maisons communales, espaces publics, etc. Une étude est en cours afin de déplacer les moins utilisés de ces points vers des zones plus utiles à la population, dans le but de proposer l'internet gratuit aux quartiers accueillant une population économiquement précarisée, par exemple dans des ensembles de logements sociaux.

Dans le cadre du plan national pour la reprise et la résilience, le gouvernement bruxellois a lancé un programme visant à soutenir le virage numérique des écoles bruxelloises. Concrètement, nous allons renforcer la connectique interne des 240 implantations de l'enseignement secondaire bruxellois en y déployant, d'ici 2023, jusqu'à 2.000 bornes wi-fi, dont 870 d'ici la fin de l'année. Cela permettra de soutenir l'usage de l'ordinateur dans l'apprentissage.

[207]

Quant à votre dernière question, je ne peux que vous renvoyer vers l'Institut belge des services postaux et des télécommunications pour la comparaison des prix pratiqués en Belgique et dans les autres pays européens. Ces prix dépendent des conditions de concurrence sur le marché. S'agissant de l'accès à internet, qui reste principalement câblé, les monopoles territoriaux freinent la concurrence et les prix ne sont sans doute pas les plus favorables pour les consommateurs.

M. Sadik Köksal (DéFI).- Je vous encourage à poursuivre le déploiement des bornes dans les écoles. J'entends que vous réalisez une étude sur la relocalisation des 220 bornes présentes sur le territoire bruxellois en fonction des besoins dans certains quartiers. Au titre de capitale de l'Europe, nous devons effectivement donner l'exemple et généraliser l'accès au wi-fi dans l'espace public.

Certes, il s'agit d'une matière fédérale, mais vous pourriez prendre contact avec les fournisseurs d'accès pour faire bouger les lignes.

- *L'incident est clos.*

[213]

QUESTION ORALE DE MME VÉRONIQUE LEFRANCO

À M. BERNARD CLERFAYT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE, DES POUVOIRS LOCAUX ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL,

concernant "l'attractivité internationale de Bruxelles et le système de cartes professionnelles".

[215]

Mme Véronique Lefrancq (cdH).- Bruxelles, capitale de l'Union européenne, ville carrefour et ultra connectée, s'est toujours distinguée par l'ouverture de son économie et son attractivité à l'international. Toutefois, en raison de la complexité des procédures permettant l'immigration, la Région bruxelloise se prive d'un vivier de talents internationaux qui ne demandent qu'à s'implanter chez nous. Nos voisins européens l'ont bien compris. Ainsi, la France, l'Espagne et le Portugal ont mis en place des systèmes efficaces visant à attirer investisseurs et entrepreneurs non européens.

La France, en particulier, a mis en place le passeport talent qui vise à simplifier l'installation des étrangers salariés ou non salariés désireux de contribuer à l'attractivité économique française. Lancé en mars 2016, ce passeport a permis en 2019 à près de 20.000 personnes de rejoindre la France pour une période maximale de quatre ans. Bénéficient de ce passeport les travailleurs hautement qualifiés - titulaires d'un master, ayant au moins cinq ans d'expérience à un poste de direction -, investisseurs, porteurs de projets innovants, ou encore étrangers dont la réputation nationale ou internationale est établie.

Dans sa déclaration de politique générale (DPG), le gouvernement bruxellois annonçait qu'il veillerait "à attirer des acteurs étrangers qui peuvent renforcer les écosystèmes bruxellois, tels que la finance, l'audiovisuel, les sciences de la vie, le commerce de détail, les affaires légales et publiques ou encore la construction durable. Pour ce faire, un city marketing solide sera développé grâce notamment à la mutualisation des réseaux bruxellois des attachés économiques et commerciaux et des attachés touristiques de visit.brussels. Enfin, un guichet unique d'orientation et d'information visant toutes les entreprises souhaitant s'implanter à Bruxelles sera également mis en place afin de faciliter leur établissement."

Comme vous constatez, la DPG ne reprend pas le mécanisme de cartes professionnelles, qui existe pourtant depuis 2015 et qui a permis en 2019 à près de 500 personnes de venir à Bruxelles. Il nous revient toutefois du terrain que la législation mériterait d'être modernisée et adaptée aux réalités bruxelloises.

[217]

Un système tel que celui des cartes professionnelles nous permettrait de répondre à la pénurie de candidats qualifiés pour certaines fonctions, du moins durant la réforme des programmes de formation.

Où en sont les différentes initiatives reprises dans la DPG qui visent à accroître l'attractivité de la Région bruxelloise au niveau international ? Quelles actions le gouvernement a-t-il prévu de mettre en place dans les prochains mois ? Disposez-vous d'un calendrier indicatif pour la mise en œuvre d'éventuelles réformes ?

Avez-vous déjà étudié le "passeport talent" français et les dispositions prises par les partenaires européens pour attirer les travailleurs hautement qualifiés et investisseurs étrangers ? Dans l'affirmative, quels enseignements pouvez-vous tirer de ces systèmes ? Avez-vous commandé une étude pour en estimer l'applicabilité en Région bruxelloise ?

Pouvez-vous également nous faire part des enseignements à tirer du système de cartes professionnelles en Région bruxelloise ? Peut-on considérer que, dans sa forme actuelle, le système est un succès ?

[219]

M. Bernard Clerfayt, ministre.- La réforme de la réglementation des cartes professionnelles est un aspect qui peut contribuer à rendre la Région de Bruxelles-Capitale très attractive pour les investisseurs étrangers.

Dès le 14 janvier 2021, le gouvernement bruxellois a adopté une note de principe reprenant des propositions d'adaptation de la réglementation actuellement en vigueur. La réforme devrait, dans la mesure du possible, simplifier davantage le système actuel d'octroi des cartes professionnelles et mieux aligner les conditions d'obtention de la carte professionnelle avec les spécificités économiques de notre Région.

Faisant suite à l'avis globalement favorable de Brupartners, j'ai mandaté Bruxelles Économie et emploi de poursuivre le travail en vue d'aboutir à une réforme législative et réglementaire de cette matière. Je leur ai également demandé d'examiner les initiatives similaires en cours dans les autres Régions, afin que nous nous inspirions de leurs éventuelles bonnes pratiques.

En effet, le système actuel des cartes professionnelles applique toujours les principes de la loi du 19 février 1965 relative à l'exercice, par les étrangers, des activités professionnelles indépendantes. Bien que le système ait fait ses preuves après plus de cinq décennies, il doit être modernisé, compte tenu du fait que de nombreux aspects de la situation des indépendants et du droit de séjour sont restés des compétences fédérales. Nous devons donc travailler dans les limites de nos compétences, à l'inverse notamment de la France, qui n'était pas sujette aux mêmes contraintes.

[221]

Les manquements détectés sont, par exemple, la lourde procédure administrative dans laquelle plusieurs entités doivent jouer un rôle. Ainsi, la procédure dans son ensemble peut être chronophage et donc décourageante pour les demandeurs. Nous constatons également que les demandeurs ne comprennent souvent pas quelles conditions leur projet doit remplir pour être éligible à une carte professionnelle et quelles pièces justificatives ils doivent présenter en accompagnement de leur dossier de demande.

Ce sont d'emblée un certain nombre de points d'attention importants pour le projet de réforme en cours. Une meilleure coordination entre les administrations bruxelloises compétentes, Bruxelles Économie et emploi et hub.brussels, a également été identifiée par le gouvernement comme étant un objectif à poursuivre.

Le système du "passeport talent" consiste avant tout en un grand effet de communication de la France. Il n'est, pour l'essentiel, pas fondamentalement différent du système des cartes professionnelles que nous connaissons en Belgique, et qui existe en France avec des modalités plus ou moins similaires, même si, en France, les compétences ne sont pas éclatées entre le niveau fédéral et les Régions.

Les similitudes sont particulièrement frappantes pour ce qui concerne le permis unique pour les salariés : le modèle français et le nôtre sont presque identiques. Même lorsque l'indépendant intéressé est encore à l'étranger, la méthode de traitement des demandes introduites est assez similaire à notre procédure actuelle. Nous allons sans doute, comme en France, nettoyer quelques anciennes lourdeurs de procédure et proposer une procédure qui, je l'espère, sera plus dynamique.

[223]

La France prévoit ce dispositif unifié pour les indépendants étrangers qui souhaitent créer une entreprise, réaliser des investissements directs, exercer un mandat de gestion d'entreprise ou exercer une activité d'artiste international. Eux aussi doivent d'abord prouver la valeur ajoutée du projet, et de nombreuses conditions supplémentaires s'appliquent : montant d'investissement minimum, nombre limité de secteurs, etc.

Si le projet est accepté, la personne concernée peut obtenir un visa pour se rendre en France. Cette étape est également prévue dans notre système. Dans le système français toutefois, aucune carte professionnelle distincte n'est requise par la suite. L'admission se fait par une mention sur le visa ou la carte de séjour, à l'instar de nos permis uniques pour salariés.

La Région de Bruxelles-Capitale a toujours été favorable à une intégration des cartes professionnelles dans la procédure du permis unique, dans les plus brefs délais. Cette intégration requiert cependant une initiative conjointe des Régions compétentes et du gouvernement fédéral, afin de créer un cadre procédural au sein duquel un titre de séjour matérialise à la fois le droit de séjour et le droit d'exercer une activité indépendante.

Mais, même dans un tel système, la Région restera compétente pour juger de la valeur ajoutée économique du projet envisagé et de la garantie de ressources suffisantes pour la personne concernée. La Région devra toujours vérifier si ces deux conditions sont remplies.

En conclusion, nous travaillons à une réforme et nous nous inspirons des bons exemples dans les autres Régions et en France. J'espère aboutir sur ce dossier et présenter dès que possible des modifications législatives ou, à tout le moins, procédurales.

[225]

Mme Véronique Lefrancq (cdH). - Ma question porte sur l'agenda. Je me réjouis que vous soyez conscient de l'enjeu. Un tel dispositif serait à même d'attirer chez nous les investisseurs, car la Région qui a le plus durement souffert de la crise sanitaire est la nôtre. Il va falloir nous réinventer et, surtout, être attractifs. Il y a urgence en la matière. Quel est votre agenda à cet égard ?

Vous évoquez une initiative conjointe avec les autres Régions. Là aussi, un calendrier est-il prévu ?

Vous avez rappelé les lourdeurs administratives en Région bruxelloise, qui ont démotivé de nombreux investisseurs et les ont réorientés vers nos voisins. Prévoyez-vous d'accompagner ces réformes d'une communication adéquate ? Selon quel calendrier ? Dans un an, ou faudra-t-il attendre la fin de la législature ?

[227]

M. Bernard Clerfayt, ministre.- Je ne m'enferme pas dans un calendrier. Si une note d'intention générale a pu être déposée et approuvée au gouvernement au mois de janvier 2021, c'est parce que nous y avons déjà travaillé en 2020.

Comme vous, je partage le sentiment que cette législation mérite d'être modernisée, rafraîchie. C'est essentiel pour l'attractivité de la Région bruxelloise, qui doit continuer à attirer des talents. Bruxelles a une carte à jouer et nous gagnerions à accueillir des investisseurs dans certains secteurs d'activité, comme celui de la technologie. Bruxelles jouit d'une situation stratégique au cœur de l'Europe, à proximité de toute une série d'institutions, et présente un écosystème intéressant. Cela répond pleinement à une volonté de redynamisation de la Région bruxelloise.

Je n'ai donc pas encore de calendrier à vous annoncer, mais les partenaires sociaux ont déjà marqué leur accord de principe. Bruxelles Économie et emploi prépare des propositions à nous soumettre. Si les modifications requièrent d'adapter la loi fédérale, ce sera l'inconnue en matière de calendrier. Par contre, si nous pouvons avancer pleinement dans le cadre des compétences régionales, nous maîtriserons mieux les délais et pourrons - je l'espère - avancer rapidement.

Peut-être que la réforme se fera en deux étapes. Accomplissons d'abord tout ce que nous pouvons accomplir en Région bruxelloise sur le plan procédural : informatisation, amélioration des contacts entre administrations, amélioration de l'information sur le site internet, amélioration de la gestion informatique des dossiers, etc. Il faudra peut-être adapter le cadre législatif, ce qui prendra le temps nécessaire - Conseil d'État, première et deuxième lectures au gouvernement, vote au parlement -. Mais si c'est au niveau fédéral que des adaptations sont nécessaires, ce sera l'inconnue.

Pour ma part, je compte avancer au plus vite sur cette matière car, comme vous, j'y vois un élément essentiel de l'attractivité de Bruxelles.

- *L'incident est clos.*

[105]

QUESTION ORALE DE MME VÉRONIQUE LEFRANCQ

À M. BERNARD CLERFAYT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE, DES POUVOIRS LOCAUX ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL,

concernant "l'objectivation des compétences numériques et linguistiques des demandeurs d'emploi".

[107]

Mme Véronique Lefrancq (cdH).- Dans le journal L'Écho du 7 mai 2021, vous annoncez la création de modules de test permettant l'évaluation de tous les demandeurs d'emploi sur la base d'un référentiel commun en langues et en numérique.

Comme vous le soulignez justement, la connaissance des langues nationales et la maîtrise de compétences numériques sont des éléments clés pour réduire le taux de chômage à Bruxelles. Il me semble toutefois que se limiter à élargir la participation à Brulingua ou à mieux évaluer les compétences n'aura qu'un impact

limité sur l'employabilité des demandeurs d'emploi, si l'accompagnement de ceux-ci ne s'en retrouve pas adapté.

Comment s'organiseront les tests pour l'évaluation de tous les demandeurs d'emploi ? Quels centres seront chargés de traiter ces évaluations ? Quelles sont les implications budgétaires de la mise en place de ces modules ?

À la suite de l'évaluation des compétences numériques et linguistiques des demandeurs d'emploi, le gouvernement prévoit-il la mise en place d'un encadrement plus adapté ?

[109]

M. Bernard Clerfayt, ministre.- Je vous remercie pour votre question, que j'interprète comme un soutien aux intentions inscrites dans notre demande de subventionnement européen. Le 30 avril dernier, le plan de relance et de résilience belge a en effet été déposé à la Commission européenne.

Nous avons appris, début juin, que la Commission devrait approuver une dizaine de plans de relance dans le courant du mois de juin et la Belgique ferait partie de ce premier tour. Le Conseil européen a ensuite un mois pour statuer. J'espère que nous aurons rapidement des nouvelles sur l'approbation du plan belge, qui comprend le plan bruxellois.

Nous attendons donc l'accord officiel pour la fin du mois de juillet avant de lancer la modélisation des différents projets et initiatives proposés dans le cadre de mes compétences, dont le déploiement d'architectures numériques dédiées aux compétences linguistiques, numériques et techniques, tant pour les modules de test pour identifier les niveaux d'aptitude que pour les trajets de formation adaptés à chaque cas.

Je ne peux donc encore répondre à vos questions mais je comprends votre désir d'obtenir au plus vite des informations sur les aspects opérationnels du projet.

J'en profite toutefois pour rappeler que l'un des principaux objectifs de ces modules est de pouvoir acter dans le dossier de chaque chercheur d'emploi, accompagné par Actiris, le niveau de compétences linguistiques et numériques le plus objectivé possible. Pour l'instant, nous ne sommes pas certains que les informations dont nous disposons soient fondées sur des critères comparables et, par conséquent, que les personnes bénéficient d'un accompagnement pertinent.

[111]

Standardiser les examens des niveaux de compétences linguistiques, numériques et techniques constitue donc une amélioration sur plusieurs plans. Tout d'abord, les chercheurs d'emploi pourront mieux se jauger et mieux choisir leurs formations complémentaires. C'est aussi une amélioration pour Actiris, qui pourra éviter les erreurs d'appréciation des compétences de base et ainsi mieux orienter les personnes accompagnées. C'est aussi un meilleur instrument pour les filières de formation, car il permettra de mieux identifier les besoins de chacun et d'assembler des classes cohérentes. Enfin, c'est une amélioration pour les employeurs, puisque les candidats à un poste disposeront ainsi de compétences plus objectivées. Ce projet améliorera donc la qualité générale de l'accompagnement des chercheurs d'emploi.

Parallèlement à cet investissement, il est proposé d'élaborer un nouveau cadre juridique portant sur l'instauration, dans le cadre de l'accompagnement des chercheurs d'emploi, d'un bilan des acquis et d'une orientation professionnelle systématique basés également sur les compétences linguistiques et numériques.

J'attends avec impatience l'approbation du plan de relance, qui permettra de donner le signal de départ aux équipes chargées de mettre en œuvre ces projets.

[113]

Mme Véronique Lefrancq (cdH).- N'ayant pas obtenu de réponses à mes questions, je reviendrai sur le sujet en septembre.

Je partage tout à fait l'avis du ministre : objectiver le niveau de connaissances linguistiques d'un demandeur d'emploi est nécessaire dans son parcours et facilite le travail des accompagnateurs.

Je suis confiante quant au soutien européen. À ce stade, les différents projets déposés par les États membres ne semblent pas avoir soulevé de réticences quelconques. L'Europe se montre plutôt conciliante.

- *L'incident est clos.*

[117]

QUESTION ORALE DE MME AURÉLIE CZEKALSKI

À M. BERNARD CLERFAYT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE, DES POUVOIRS LOCAUX ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL,

concernant "l'attaque DDoS de l'hébergeur Belnet et ses conséquences sur les services du CIRB".

[119]

Mme Aurélie Czekalski (MR).- Le 4 mai 2021, l'hébergeur Belnet a subi une attaque de type déni de service distribué (Distributed Denial of Service, DDoS), qui consiste à envoyer énormément de requêtes sur un serveur afin de le saturer et de le rendre incapable de fonctionner pendant quelques heures, voire plusieurs jours.

Cette attaque a perturbé les services offerts par le Centre d'informatique pour la Région bruxelloise (CIRB). Belnet connecte les établissements d'enseignement supérieur et universitaire, les centres de recherche et les administrations publiques. Environ 200 organisations ont été touchées et ont vu leur trafic d'échanges soit diminué soit interrompu. Ce type d'attaque peut poursuivre différents buts : empêcher des réunions, perturber les services offerts par l'institution, empêcher la prise de rendez-vous, etc. Concrètement, les principaux problèmes rencontrés ici au Parlement bruxellois étaient une perte de performance, des difficultés de connexion, des problèmes d'internet, des retards dans la transmission des courriels...

La cybermenace évoluant excessivement vite, nous avons toujours un temps de retard par rapport aux cybercriminels. Il convient donc d'investir pour éviter cet écart et prendre toutes les précautions nécessaires. Il importe également de renforcer les outils de cybersécurité, en vue notamment de garantir une protection effective des données des utilisateurs et de mettre au point les ressources publiques en faveur de la cybersécurité et du cryptage de l'information.

Quelles ont été les répercussions de cette attaque sur le CIRB et sur les services normalement octroyés ? Combien de temps la paralysie a-t-elle duré ?

Quels dispositifs de protection sont-ils mis en place pour éviter ce type d'attaque ? Y a-t-il eu une intrusion dans les serveurs ? Des vols de données ou autres ont-ils été perpétrés ?

En quoi consiste la solution mise en place par le CIRB et Irisnet, grâce à laquelle la continuité des services a pu être assurée ?

Combien de personnes sont-elles affectées à la surveillance de l'infrastructure régionale ? Quelles sont leurs missions ? Sont-elles souvent confrontées à ce type d'incidents ? Quels sont les principaux incidents qu'elles doivent gérer et avec quelles conséquences pour les services du CIRB ?

[121]

M. Bernard Clerfayt, ministre.- L'attaque informatique par déni de service distribué (DDoS) sur le fournisseur internet de la Région, le réseau fédéral Belnet, a rendu lent, voire indisponible, l'accès à la plupart des services du Centre d'informatique pour la Région bruxelloise (CIRB) - tels que Nova, Fidus, District team... - en date du 4 mai, de 11h45 à 14h30.

Dès 14h30, le CIRB et notre partenaire Irisnet ont appliqué la procédure de secours en effectuant un basculement vers un opérateur autre que Belnet. Cela a permis à la Région de remettre rapidement en route les services strictement régionaux, dont nous avons la maîtrise.

Néanmoins, l'accès aux autres sites dépendant de services fédéraux ou de l'utilisation du service d'authentification fédérale - par exemple, Irisbox, Editoria, eProcurement ou Fix My Street - n'a pu être rétabli que le 5 mai vers 10h. Les effets de l'attaque se sont donc fait sentir pendant presque 24 heures.

[123]

Pour se protéger de ce type d'attaques, le CIRB avait notamment souscrit à un service de protection ad hoc auprès de Belnet. Malheureusement, les attaques des 4 et 5 mai ayant été d'un genre nouveau et d'une ampleur sans précédent, ce service s'est révélé insuffisant pour y faire face. Une instruction judiciaire est actuellement en cours et nous ne disposons pas encore de toutes les informations sur les caractéristiques précises de l'attaque.

Depuis lors, Belnet nous a informés que plusieurs mesures supplémentaires avaient été prises, dont la souscription à un nouveau service de protection devant permettre de mieux contrer ce genre d'attaques.

Concernant les données, ce genre d'attaques ne vise pas à en subtiliser mais plutôt à mettre à plat le réseau en le saturant de requêtes.

Pour ce qui est des ressources humaines déployées, le CIRB assure au niveau régional ses missions de cybersécurité à travers différents domaines, tels que la protection des applications développées par le CIRB lui-même, la rédaction d'exigences de sécurité dans les cahiers des charges lorsque le développement est assuré par des tiers, la protection des données hébergées au sein du centre de données régional, le réseau de fibre optique opéré par Irisnet, etc. La notion de cybersécurité, de protection contre les attaques ou les accidents est présente de manière transversale au sein de toutes les missions de notre administration informatique régionale.

À titre d'exemple, la surveillance de l'infrastructure régionale du centre de données régional est confiée à un service de suivi en temps réel. Les opérateurs présents durant les heures de bureau sont donc prévenus en

temps réel d'incidents et peuvent prendre des mesures immédiatement. Un système de garde est organisé en dehors des heures de bureau pour réagir aux incidents critiques.

[125]

En outre, au sein du CIRB, une équipe est dédiée à la sécurité de l'information. Elle est composée de cinq équivalents temps plein (ETP) : deux pour les missions au sein du CIRB, trois pour les missions au sein de la Région, dans le cadre des missions DPO/ISA).

À cette équipe s'ajoutent cinq ETP supplémentaires, chargés de la sécurité du centre de données régional, sur les 40 ETP que compte au total le centre.

De son côté, Irisnet emploie une trentaine de personnes. En tant que partenaire régional, elle a pour principale mission la mise en oeuvre et la gestion du réseau régional en fibre optique en y assurant un haut niveau de sécurité et de réactivité contre les attaques. Le fait que la Région possède son propre réseau de fibre optique et sa propre équipe lui a permis de réagir et de trouver une solution plus rapidement que celle trouvée par Belnet pour le niveau fédéral.

Cette attaque était d'un type particulièrement nouveau et puissant. Les équipes du CIRB ont déjà résolu 1.981 incidents depuis le début de l'année 2021. Les attaques font donc partie du quotidien du CIRB.

[127]

Enfin, des actions proactives pour se protéger contre ce type de menaces sont mises en oeuvre en continu par le CIRB dans son plan pluriannuel de gestion de la sécurité, en adaptant les mesures en fonction de la situation.

Chaque année, certains de ces investissements sont inscrits au budget annuel. En 2021, un montant supplémentaire de 500.000 euros a été consacré à l'analyse de la mise en place d'un système de protection supplémentaire appelé SOC (centre d'opérations de sécurité, Security Operation Center), qui permet d'anticiper et de réagir proactivement aux cyberattaques.

Des investissements supplémentaires ont d'ailleurs été demandés à la constitution du budget 2022 en vue d'améliorer davantage cette résilience et de réduire les risques et incidences potentiels par la mise en place de systèmes de protection adaptés. Le bras de fer contre les hackers consistera en une série de mesures qui se traduisent bien évidemment dans des investissements devant nous permettre de protéger la continuité de nos services ainsi que les données des citoyens. Pour cette raison, les budgets demandés dans le cadre de la cybersécurité devront chaque année être revus à la hausse, vu l'importance que l'informatique occupe dans nos vies quotidiennes.

[129]

Mme Aurélie Czekalski (MR).- De telles attaques sont de plus en plus fréquentes, avec 1.981 incidents répertoriés, et elles ne feront qu'augmenter. Il faut donc que les services publics bruxellois soient équipés pour y faire face.

Des partenariats sont-ils mis en place avec les services informatiques d'autres niveaux de pouvoir pour échanger les bonnes pratiques et contrer ces attaques ? Les services concernés doivent collaborer et ne pas fonctionner en vase clos. Nous sommes de plus en plus vulnérables et ce sont les citoyens qui sont affectés par l'interruption des services publics.

Je remercie les services qui sont mobilisés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans de telles opérations.

- *L'incident est clos.*

[133]

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER GILLES VERSTRAETEN

AAN DE HEER BERNARD CLERFAYT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET WERK EN BEROEPSOPLEIDING, DIGITALISERING, PLAATSELIJKE BESTUREN EN DIERENWELZIJN,

betreffende "de samenwerking tussen Actiris en de VDAB".

[135]

De heer Gilles Verstraeten (N-VA).- Het vigerende akkoord tussen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, het Vlaams Gewest en de Vlaamse Gemeenschap over de afstemming van het arbeidsmarktbeleid, opleidingen, vormingen en de bevordering van de mobiliteit van werkzoekenden dateert van 15 juli 2011. Er zou gewerkt worden aan een nieuw akkoord dat het huidige moet vervangen.

De Brusselse arbeidsmarkt verschilt wezenlijk van die in Vlaanderen. Terwijl de werkloosheid in Vlaanderen voor de gezondheids crisis op een historisch dieptepunt stond, was ze in Brussel torenhoog. Volgens cijfers van Actiris bedroeg de werkloosheidsgraad in Brussel eind december 2019 15,5%. In Vlaanderen was dat amper 5,7%, waardoor de vacatures in Vlaanderen vaak niet ingevuld raakten. In Brussel vindt men nog steeds niet de juiste profielen en is er een grote mismatch tussen de gevraagde skills en de vaardigheden van de vaak laag opgeleide werkzoekenden.

De coronacrisis hakt stevig in op de Brusselse economie, die ook trager lijkt te herstellen dan de Vlaamse. Het is daarom belangrijker dan ooit tevoren om inzake werk en economie samen te werken met de andere gewesten en gemeenschappen. Vooral de samenwerking met Vlaanderen is onontbeerlijk om in Brussel een echte dynamiek op gang te brengen. Er zijn weliswaar al goede resultaten geboekt, onder meer dankzij de automatische uitwisseling van vacatures, maar er is nog ruimte voor verbetering.

[137]

Hoe werken Actiris en de VDAB vandaag samen? Hoe is die samenwerking de voorbije jaren geëvolueerd? Kunt u toelichting geven bij de plannen om de samenwerking met de VDAB uit te breiden in het kader van het nieuwe samenwerkingsakkoord? Wat kan beter? Werken Actiris en de Waalse Forem op soortgelijke wijze samen? Acht u die samenwerking voor verbetering vatbaar?

[139]

De heer Bernard Clerfayt, minister.- Ik wil eerst en vooral zeggen dat je het hoofdstedelijk gewest dat Brussel is, moeilijk met het Vlaams Gewest kan vergelijken. Een vergelijking met Antwerpen gaat allicht ook niet helemaal op, maar toch is het opmerkelijk dat, volgens de website van de VDAB, de Antwerpse werkloosheid in december 2019 12,5% bedroeg, tegenover 15,5% in Brussel. Het percentage ligt iets hoger in Brussel, maar grote steden in Vlaanderen kampen duidelijk met dezelfde problemen.

In het Brussels Gewest zijn bovendien ook veel Vlamingen tewerkgesteld. Het gaat om meer dan 200.000 banen. Het is dus niet onlogisch dat we met de VDAB samenwerken om Brusselaars in Vlaanderen aan het werk te helpen. Een goede samenwerking tussen beide gewesten is erg belangrijk.

Actiris en de VDAB werkten het voorbije decennium intensief samen aan competentieversterking bij de Brusselse werkzoekenden. Enerzijds waren er de opleidingen en stages van de VDAB en anderzijds was er de tewerkstelling van Brusselaars in Vlaanderen, conform de ambities van het Vlaams-Brusselse samenwerkingsakkoord van 15 juli 2011.

[141]

De laatste vijf jaar werd de samenwerking als gevolg van de zesde staatshervorming en de vernieuwde ambities inzake het Brussels gekruist beleid betreffende opleiding en werk sterk uitgebreid. Sinds 2015 werden nieuwe samenwerkingsakkoorden gesloten tussen Actiris en de VDAB, waarbij die laatste het mandaat kreeg om ook de Brusselse werkzoekenden te begeleiden naar werk. Die begeleiding kan desgevallend gecombineerd worden met taallessen Nederlands en beroepsopleidingen, die de focus leggen op werken in Vlaanderen of in een Nederlandstalige omgeving in Brussel.

Daarnaast hebben Actiris en de VDAB actief bijgedragen aan de ontwikkeling van nieuwe gezamenlijke diensten voor werkzoekenden en werkgevers. Het betreft onder andere op maat gemaakte opleidingstrajecten voor Brusselse werkzoekenden in functie van vacatures, bijvoorbeeld in samenwerking met de MIVB, met Brussels Airport via Aviato, met het Beroepenpunt van Brussel, met de polen Opleiding-Werk en met lokale initiatieven, evenals in samenwerking met Brusselse partners en met de werkwinkels in Brussel.

Het nieuwe samenwerkingsakkoord bestendigt de samenwerking zoals ze de voorbije jaren is geëvolueerd en omvat ook nieuwe doeleinden, waaronder het vrije verkeer van alle vacatures door een automatische uitwisseling en de matching van de Vlaamse vacatures met de Brusselse werkzoekenden.

Daarnaast zal er worden ingezet op het monitoren en analyseren van de intergewestelijke pendelstromen en van de kenmerken van de tewerkstelling in Brussel en in de Vlaamse Rand. Er zal jaarlijks een gezamenlijke arbeidsmarktanalyse worden uitgevoerd, die de basis zal vormen voor het uitwerken van bijkomende acties, zoals een bijkomend aanbod van beroepsopleidingen of oriëntatiemodules.

Ook zal er bijzondere aandacht gaan naar de knelpuntberoepen, door meer Brusselse werkzoekenden arbeidsmarktgerichte competenties te laten verwerven en hen vlotter toe te leiden naar vacatures in Vlaanderen.

Daarnaast zal er ook aandacht gaan naar een betere erkenning en validering van eerder verworven competenties, de verdere uitbouw van een gezamenlijke dienstenverlening voor werkgevers en werkzoekenden, de organisatie van nieuwe initiatieven, zoals het Brusselse Talenpunt, en het blijvend stimuleren van de kennis van de Nederlandse taal bij de Brusselse werkzoekenden.

[143]

Het nieuwe akkoord omvat ook een artikel over de werking van de Brusselse Adviesraad van de Nederlandstalige Sociale Partners.

De ontwerp teksten van het nieuwe samenwerkingsakkoord werden eind 2020 in tweede lezing goedgekeurd door de Brusselse en de Vlaamse regering. De teksten werden aangepast op basis van de adviezen van de

Raad van State en zullen in derde lezing worden voorgelegd aan beide regeringen vooraleer ze naar de parlementen doorgestuurd worden.

De Forem en Actiris werken voornamelijk samen via Synerjob. Beide openbare arbeidsbemiddelingsdiensten brengen samen de pijnpunten van de intergewestelijke arbeidsmobiliteit in kaart en formuleren oplossingen die in beide gewesten geïmplementeerd kunnen worden.

Wij hebben dus niet stilgezeten. Hopelijk zullen we het nieuwe samenwerkingsakkoord weldra aan het parlement kunnen voorleggen.

[145]

De heer Gilles Verstraeten (N-VA).- Als het goed is, ben ik niet te beroerd om dat ook te zeggen. Hier zit wel degelijk muziek in. Er is gewerkt aan een meer uitgebreide samenwerking, een betere intergewestelijke mobiliteit, een betere kennis van het Nederlands, en aan de automatische uitwisseling en matching van de vacatures. Dat zijn allemaal positieve zaken.

Het verheugt mij ook dat de samenwerking tussen Actiris en de VDAB positief evolueert en dat er voortdurend nieuwe sporen gezocht worden om die verder uit te diepen en uit te breiden, in het belang van zowel de Brusselse als de Vlaamse werkzoekenden en werkgevers.

- Het incident is gesloten.

(De heer Michaël Vossaert, voorzitter, treedt als voorzitter op)

[157]

QUESTION ORALE DE M. CHRISTOPHE DE BEUKELAER

À M. BERNARD CLERFAYT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE, DES POUVOIRS LOCAUX ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL,

concernant "la simplification des sites internet de la Région".

[159]

QUESTION ORALE JOINTE DE MME AURÉLIE CZEKALSKI,

concernant "la stratégie web intégrée en Région de Bruxelles-Capitale".

[161]

M. Christophe De Beukelaer (cdH).- Votre sortie médiatique concernant la simplification des sites internet de la Région a retenu toute mon attention. Vous y affirmez que le citoyen ne devrait pas subir la complexité institutionnelle de notre Région et vous annoncez votre intention de simplifier les 196 sites web qui existeraient pour les différentes institutions bruxelloises.

En plus de simplifier la façade internet de la Région, je crois qu'il serait aussi bénéfique pour la compréhension et la coordination régionale de simplifier concrètement nos institutions.

Comment comptez-vous simplifier les sites internet ? Le Centre d'informatique pour la Région bruxelloise chapeautera-t-il ce projet ? Ou bien relèvera-t-il de la responsabilité des différentes institutions elles-mêmes ? Easybrussels jouera-t-il un rôle dans le projet ?

Quelles sont les grandes conclusions de l'audit réalisé par Internet Architects ? Pouvez-vous nous transmettre cet audit ? Quelles conclusions en tirez-vous ? Comment l'audit a-t-il été attribué ?

Enfin, je m'étonne du chiffre de 196 sites web. Lors de mes différentes questions parlementaires sur l'organigramme institutionnel de la Région, jamais la Région n'a évoqué un si grand nombre d'institutions. Quels critères ont-ils été retenus pour définir un site régional rentrant dans vos calculs ? Pouvez-vous nous transmettre la liste des 196 sites ?

[163]

Mme Aurélie Czekalski (MR).- Dans un article de presse du 15 mai 2021, vous reconnaissiez que Bruxelles doit avoir une stratégie web intégrée pour faire face à la jungle numérique actuelle. Il est vrai qu'il y a de quoi en perdre son latin quand il faut trouver une information concernant la Région bruxelloise.

À l'heure actuelle, on compte 196 sites web différents pour les administrations et organismes d'intérêt public (OIP) bruxellois : Bruxelles Formation, Vivaqua, Bruxelles Propreté, Port de Bruxelles, Bruxelles Environnement, ... Chacun y va de son site internet, de sa page Facebook, de son compte Twitter, de son compte Instagram, etc. Certaines administrations ont même parfois plusieurs sites internet connexes en fonction des projets. À certains moments, il est difficile de savoir si l'on est toujours sur un site ou une page web officiel(le).

Communiquer, c'est bien et essentiel. Communiquer clairement pour toutes et tous, c'est mieux. Le principal défaut des efforts en matière de simplification administrative, mais aussi de numérisation des services publics est la dispersion des efforts, des services et des applications. La révolution numérique développe de nouvelles solutions facilitant la vie au quotidien des citoyens telles que les applications mobiles, la simplification administrative ainsi que les diverses perspectives que nous apportent les villes intelligentes sur les plans de la santé, de la mobilité, de l'énergie, de l'enseignement, de l'environnement ou de bonne gouvernance.

Les changements organisationnels, technologiques et sociétaux des villes actuelles sont induits par leur volonté d'être une partie de la réponse au changement climatique. La ville intelligente cherche ainsi à concilier les piliers sociaux, culturels et environnementaux.

À la suite d'un audit que vous avez lancé et qui a été réalisé auprès d'usagers et de fonctionnaires, il apparaît que la Région de Bruxelles-Capitale obtient un score assez moyen de 63,95 % au niveau du taux de satisfaction. Le bulletin du gouvernement bruxellois est donc en demi-teinte et sans grande surprise. Il peut mieux faire en matière de gestion, de simplification, de protection et d'accessibilité de ses sites. Après le constat, il faut passer à l'action et donner aux Bruxellois le service qu'ils méritent, digne d'une capitale ancrée dans le XXI^e siècle.

La ville intelligente, comme peut le devenir Bruxelles, est d'abord une ville mieux gérée. Cependant, l'utilisation des nouvelles technologies ne crée pas en soi une ville intelligente. Ces technologies doivent être

déployées en complément d'une stratégie plus globale consistant à bâtir une cité répondant aux besoins des citoyens sur le long terme. Les technologies doivent être associées à des choix judicieux en matière de gouvernance. On compte trop de structures publiques (OIP, cellules, agences, observatoires, services, référents, plates-formes, etc.) qui engendrent des doublons, une mauvaise gestion, un manque de clarté et de transparence aux yeux du citoyen et, inévitablement, une forme de gaspillage de l'argent public. Ce foisonnement est pointé du doigt tant il soulève des questions de coordination, d'allongement des délais, de coûts de transaction, de redondance et de risque de contradiction. Cela crée aussi, dans le cas qui nous concerne, une multitude de sites internet et donc un manque de clarté.

[165]

Quelles sont les prochaines étapes à la suite de l'audit ? Quel est le calendrier ? La nouvelle stratégie web sera-t-elle mise en place par le Centre d'informatique pour la Région bruxelloise (CIRB) ou par une entreprise externe ?

S'il s'agit d'une entreprise externe, le marché public a-t-il été lancé ? Pour quel montant ? Quels sont les critères ? Quelle sera la collaboration avec le CIRB ?

Si le CIRB est chargé de la stratégie, quelles missions et quels objectifs ont-ils été définis ? Quand et comment devrait atterrir cette stratégie web intégrée ? Quelle sera la collaboration avec les différentes administrations et OIP de la Région ?

[167]

M. Bernard Clerfayt, ministre.- M. De Beukelaer, votre question fait suite à une sortie médiatique dans laquelle j'indiquais une intention politique, partagée par le gouvernement, sur la base d'un état des lieux. Je n'ai pas annoncé l'aboutissement, mais bien le lancement d'un processus articulé autour d'une vision politique que vous semblez soutenir, vu le ton de vos questions.

Nous avons créé un groupe de travail sur la stratégie web régionale, réunissant toutes les administrations concernées. Ce groupe de travail prépare actuellement une note budgétaire et opérationnelle devant détailler les mécanismes de financement, la gouvernance, le mode de fonctionnement, la feuille de route, etc. Easybrussels et Bruxelles Finances et budget sont en train de récolter les informations relatives aux dépenses pour les sites internet des différentes administrations régionales. Dès que ce processus sera finalisé, la note sera à nouveau présentée au gouvernement en vue de définir plus précisément la méthode.

En parallèle, Easybrussels a déjà organisé un atelier avec une vingtaine d'administrations bruxelloises, en vue de déterminer les futurs portails qui composeront le paysage web régional. Nous dénombrons actuellement plus de 200 sites. L'idée est de les réduire à une dizaine de portails par matière.

[169]

Le résultat de cette séance fera l'objet d'une proposition qui sera discutée au sein du gouvernement. Nous verrons quelle solution le groupe de travail propose pour avoir des portails cohérents. Je pourrai vous donner davantage de détails lorsque cette étude sera terminée et que le gouvernement aura pris des décisions.

Je ne peux pas non plus vous répondre sur la mise en œuvre de la stratégie. La note de mise en œuvre, qui est en cours de finalisation et qui sera validée par le gouvernement, en définira les modalités. Soit les administrations ont les compétences, le temps, l'énergie pour le faire elles-mêmes, soit nous ferons appel à un service externe. Nous verrons ce qu'elles proposent.

La stratégie pourra être déployée dès que le gouvernement aura validé la note de mise en oeuvre. En tout cas, nous avons décidé de créer environ dix portails thématiques et d'essayer d'y regrouper tous les sites dans les trois ans.

Comme pour les phases précédentes, toutes les administrations et tous les organismes d'intérêt public (OIP) seront informés et associés à la démarche. Le foisonnement actuel des sites résulte du fait que chaque administration développe sa politique de communication de manière autonome. L'objectif est de les pousser à collaborer pour construire ensemble une image plus cohérente de la Région. Nous avons besoin de la participation des administrations pour tenir compte de leurs spécificités et de leurs remarques mais aussi pour améliorer la présentation en ligne de l'ensemble du service public régional.

[171]

Sur la base de la mission réalisée par Internet Architects, le gouvernement a décidé de mettre en place une stratégie hybride dans laquelle les sites régionaux - au total plus de 200 noms de domaine - seront regroupés dans une dizaine de sites thématiques. Je peux vous transmettre le rapport de cette agence si vous le désirez.

La principale conclusion que je tire de cette mission est que le paysage web régional est révélateur d'une absence de vision globale et d'une absence de stratégie régionale intégrée. Quelle image la Région veut-elle donner de l'ensemble des services qu'elle rend au public bruxellois ?

L'image de la Région n'apparaît pas toujours clairement sur les différents sites. Le visiteur ne peut pas toujours être sûr qu'il se trouve sur le site d'un service public, ou sur un site officiel. Et, quand cette information est claire, l'image n'est pas toujours cohérente vis-à-vis de l'ensemble des sites.

Nous allons essayer de faire mieux. Certains services devront cependant continuer à être dédiés à des publics particuliers, tout en présentant une image régionale plus claire. L'appartenance du site au service public régional devra apparaître de manière évidente.

Le taux de satisfaction de 64 % est dans la moyenne : nous ne sommes ni les pires, ni les meilleurs. Cela signifie que nous disposons d'une belle marge d'amélioration. Et, comme nous ne sommes pas les pires, cela montre que certains sites fonctionnent bien.

Nous ne pouvons faire subir aux citoyens la complexité institutionnelle de notre Région. Nous pourrions bien sûr essayer de la simplifier, c'est le débat que nous mènerons à d'autres niveaux - états généraux, réforme institutionnelle. En attendant, l'informatique nous permet d'améliorer la présentation à l'égard des citoyens et de mettre notre organisation institutionnelle interne derrière en la faisant subir le moins possible aux citoyens.

[173]

L'agence a été choisie à la suite d'un marché public en 2020, conformément à la législation.

M. De Beukelaer s'étonne de l'existence de 196 sites internet et n'avait pas l'impression qu'il y en avait autant compte tenu de ses recherches auprès de certains OIP. Je dispose ici d'une liste reprenant 210 noms de domaines associés à nos administrations régionales. Je la transmettrai au secrétariat de la commission. Ce chiffre élevé s'explique par le fait que certaines institutions publiques gèrent chacune plusieurs sites : campagnes particulières, services spécifiques, etc.

Dans le cadre du projet de simplification, nous avons défini ce qu'est un site web régional : il s'agit d'un site qui propose des informations aux entreprises et aux citoyens et qui est géré ou financé par une institution publique régionale.

Je viens d'ailleurs d'ajouter à cette liste openbudgets.brussels, qui porte sur l'ensemble des marchés publics. Actuellement, il n'existe pas de cadre dans lequel l'inscrire, ce qui démontre la nécessité de créer un cadre plus cohérent où les futurs services offerts à la population seront recensés.

[175]

M. le président.- La documentation et la liste de tous les noms de domaines associés à nos administrations régionales seront donc à votre disposition au secrétariat de la commission.

M. Christophe De Beukelaer (cdH).- Je me réjouis de pouvoir consulter l'étude et la liste des noms de domaines et je vous soutiens dans votre démarche très positive.

[177]

Mme Aurélie Czekalski (MR).- Nous sommes en effet au début d'un processus. Je me réjouis de la mise en place de cette stratégie visant l'efficacité, la lisibilité, la simplification administrative et la clarté pour les citoyens et les citoyennes à Bruxelles. Nous attendons désormais des mesures concrètes. Nous suivrons de près le processus et la mise de ce dossier à l'ordre du jour du gouvernement bruxellois.

Il est essentiel, pour les citoyens, d'avoir un service public efficace, et cela passe par une stratégie web lisible et performante.

- *Les incidents sont clos.*

[181]

QUESTION ORALE DE MME DELPHINE CHABBERT

À M. BERNARD CLERFAYT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE, DES POUVOIRS LOCAUX ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL,

concernant "les difficultés rencontrées par les familles monoparentales sur le marché de l'emploi".

[183]

Mme Delphine Chabbert (PS).- En Région bruxelloise, les familles monoparentales représentent un tiers des ménages. Au-delà de la difficulté pour un parent d'élever seul ses enfants, des études confirment que la monoparentalité multiplie les facteurs de risques de pauvreté : diminution des ressources financières, coût du logement, manque de flexibilité des horaires de travail, carences au niveau des activités extrascolaires, isolement social, etc. Les familles monoparentales cumulent donc une série de difficultés aussi discriminantes qu'inquiétantes.

À Bruxelles, les mamans seules représentent 86 % des 65.000 familles monoparentales. Il s'agit donc d'un problème genré. Ces femmes se trouvent dans des situations difficiles, résultant de facteurs spécifiques à leur

statut de mère isolée : sentiment d'échec familial, manque de sécurité, problèmes d'éducation des enfants qui dépendent d'un seul salaire s'il y en a un, et fragilisation du tissu relationnel.

Ces difficultés sont souvent aggravées par les inégalités rencontrées par l'ensemble des femmes - seules avec enfants ou non - en matière de formation, de recrutement, de contrat de travail, d'emploi du temps, de salaire, de mode de garde... Le cumul de ces difficultés aboutit fréquemment à des situations de grande précarité.

[185]

Bien souvent, ces mères de familles monoparentales sont inactives, contraintes de travailler à temps partiel ou encore non qualifiées. Pour celles qui ont un enfant en bas âge, travailler se révèle encore plus difficile en raison du manque de places d'accueil accessibles financièrement.

Il est donc essentiel que les familles monoparentales, et en particulier les mères seules, soient placées au cœur des politiques publiques. Dans le cas contraire, nos politiques d'emploi et de lutte contre la pauvreté s'avèreront inefficaces. La priorité des politiques publiques devrait être de mettre fin à l'isolement des familles monoparentales, de leur fournir des emplois stables et de leur garantir des conditions de vie décentes. Autrement, la pauvreté se transmettra de génération en génération.

Le gouvernement bruxellois s'est engagé, dans sa déclaration de politique régionale, à travailler sur un plan d'action propre aux familles monoparentales et, en particulier, aux femmes seules avec enfants. Ce plan d'action devrait voir le jour prochainement.

Disposez-vous de chiffres sur le nombre de femmes monoparentales inactives ou occupant un travail à temps partiel ? De telles données sont essentielles pour piloter vos politiques d'emploi.

En matière de réinsertion professionnelle, des accompagnements spécifiques sont-ils prévus pour les familles monoparentales ? Dans l'affirmative, lesquels ?

Les horaires des formations professionnelles ne sont pas toujours conciliables avec la vie de famille pour ces femmes monoparentales, raison pour laquelle elles ne se forment pas suffisamment. Quelles sont les actions spécifiques mises en place pour améliorer l'accessibilité de l'offre de formation ?

[187]

La précarité numérique est l'une des difficultés rencontrées par les familles monoparentales lorsqu'il s'agit de se former ou de rechercher un emploi. Quelles sont les actions lancées dans ce domaine ?

Le coût de la garde d'un enfant est un autre frein au retour sur le marché de l'emploi. Une concertation avec votre homologue responsable de l'accueil et de l'enfance a-t-elle été organisée pour dégager une solution dans ce domaine ?

[189]

M. Bernard Clerfayt, ministre.- Cette question touche un nombre élevé de familles en Région bruxelloise, qui n'étaient pas complètement hors des radars. En effet, certains se préoccupaient depuis longtemps de cette problématique, mais pas de manière aussi organisée. Voilà pourquoi nous avons inscrit dans la déclaration de politique régionale la volonté d'élaborer un plan pour les familles monoparentales. Sous la coordination de Mme Ben Hamou, celui-ci a fait l'objet de discussions entre les cabinets, et j'y suis également associé.

Pour mieux comprendre les situations et définir les instruments de correction pour mener des politiques efficaces, des chiffres sont nécessaires. Nous en avons peu, cette question n'ayant pas été jusque-là officiellement mise sur la table. Les derniers chiffres, qui datent de 2013, sont disponibles dans une enquête intitulée "Monoparentalités à Bruxelles". Il en ressort que 43 % des chefs de famille monoparentaux travaillent comme salariés ou indépendants, soit beaucoup moins que chez les couples.

En outre, avoir un emploi ne règle pas tout, car la charge des enfants modifie le mode d'accès à une carrière professionnelle et influe notamment sur la possibilité d'occuper un emploi à temps plein. Or, 41 % des mères isolées âgées de 25 à 49 ans travaillent à temps partiel alors qu'elles souhaiteraient disposer de meilleurs revenus pour faire face aux besoins familiaux. Cette situation influe donc tant sur les ressources familiales que sur les possibilités d'accompagner les enfants dans la vie, les études, etc.

[191]

Pour obtenir des données plus précises et actualisées, j'ai prévu de mieux appréhender, suivre et évaluer la qualité de l'emploi pour les chercheurs d'emploi et les travailleurs bruxellois en situation de monoparentalité. Une étude consacrée à la qualité de l'emploi mettra l'accent sur les familles monoparentales, dont 86 % sont des femmes. Cette action est prévue dans le cadre du plan monoparentalité, dont mon cabinet est copilote avec celui de ma collègue Ben Hamou. Les résultats de cette analyse permettront, le cas échéant, d'établir ou de renforcer des stratégies et mesures visant à améliorer la qualité de l'emploi des parents en situation de monoparentalité.

En matière de politique de soutien d'accès à l'emploi, il n'existe pas d'accompagnement spécifique pour les familles monoparentales. Néanmoins, bien que ce dispositif ne soit pas destiné exclusivement aux familles monoparentales, le réseau des structures d'accueil et des maisons d'enfants d'Actiris permet d'accueillir les enfants des chercheurs d'emploi qui suivent des formations ou reprennent un emploi. La majorité des familles qui font appel à ce dispositif sont des familles monoparentales.

Il n'existe pas non plus de dispositions spécifiques pour l'accompagnement des femmes monoparentales dans les formations, mais un plan de lutte contre la précarité a été mis en place par Bruxelles Formation afin d'atténuer les incidences de la précarité sur le parcours de formation des stagiaires de Bruxelles Formation et de ses partenaires. La situation de précarité ne doit pas être un handicap pour la poursuite et la réussite des formations ou des études menant à l'emploi.

[193]

Une mesure que nous avons déjà prise est la majoration de l'indemnité de formation. Les discussions sur le revenu de formation sont en cours avec le pouvoir fédéral.

Dans le cadre du plan monoparentalité, j'ai prévu une action qui permettra de mieux sécuriser les parcours de formation pour les parents monoparentaux en invitant les opérateurs à rendre les horaires de formation plus flexibles ou mieux adaptés aux besoins spécifiques de ce public cible. Pour y arriver, nous devons analyser les possibilités d'adaptation du cadre réglementaire dévolu aux dispenses, au contrôle de la disponibilité et aux allocations de chômage après une reprise d'études ou de formation de ce public cible. C'est le pouvoir fédéral qui encadre cette compétence. Nous nous concerterons avec celui-ci pour envisager la possibilité d'accorder une souplesse particulière à ce public spécifique.

J'ai récemment lancé le plan d'appropriation numérique de la Région bruxelloise pour lutter contre la fracture numérique. Ce plan vise l'ensemble des citoyens bruxellois. Les femmes constituent l'un des six publics cibles visés par des mesures spécifiques, dont les objectifs sont les suivants :

- promouvoir les associations proposant un accompagnement, du coaching ou des formations de base en technologies de l'information (IT) aux femmes à Bruxelles, en collaboration avec Women in Tech et la secrétaire d'État Barbara Trachte.

- encourager davantage de femmes chercheuses d'emploi à fréquenter les espaces publics numériques (EPN) et à participer à des formations IT de base, au moment de l'inscription en tant que demanduses d'emploi, mais également par le biais de campagnes de communication et de sensibilisation, cela en collaboration avec Actiris, Bruxelles Formation, les EPN... En effet, 58 % des visiteurs des EPN sont des femmes et 40 % d'entre elles sont isolées.

[195]

Nous avons réfléchi à cette possibilité dans le cadre du plan monoparentalité, mais nous n'avons pas adapté la fiche du plan d'appropriation numérique pour ne pas risquer de noyer ce public dans ce plan sans qu'il y ait de réel impact ou de plus-value à les y intégrer.

Le plan monoparentalité comprend cinq actions :

- analyser les possibilités d'adaptation du cadre réglementaire relatif aux dispenses, au contrôle de la disponibilité et aux allocations de chômage pour une reprise d'étude ou de formation des parents monoparentaux, qui est à négocier avec le gouvernement fédéral ;

- analyser les possibilités de mobilisation des aides à l'emploi spécifiques pour soutenir des chercheurs d'emploi en situation de monoparentalité. Il s'agit d'examiner la logique du système car nous n'allons pas supprimer une aide octroyée à une personne qui ne se trouve plus dans une telle situation ;

- élaborer des indicateurs et statistiques pour obtenir des données sur l'emploi et l'insertion sur le marché du travail des chercheurs d'emploi en situation de monoparentalité ;

- intégrer des spécificités des chercheurs d'emploi et des travailleurs en situation de monoparentalité dans le futur monitoring de la qualité de l'emploi ;

- enfin, procéder à une analyse périodique des travailleuses en situation de monoparentalité dans l'évaluation annuelle du système des titres-services, qui concerne beaucoup de femmes.

[197]

Mme Delphine Chabbert (PS).- Une politique volontariste sur cette question est nécessaire, sans quoi il ne servirait à rien d'annoncer le lancement de ce plan ni de détailler votre contribution. Vous avez énuméré les cinq actions en matière d'emploi et de formation. Votre apport est décisif en vue de soutenir les familles monoparentales à Bruxelles.

C'est par le biais d'une autonomie financière, d'un accès à un emploi sécurisé compatible notamment avec les horaires de vie de famille, que ces femmes pourront espérer sortir la tête de l'eau. Les pistes proposées sont intéressantes. Ainsi, procéder à l'analyse des données est fondamentale pour éviter une politique à l'aveugle. De telles politiques desservent les femmes, notamment les femmes avec enfants et peu qualifiées.

Vous annoncez qu'aucun accompagnement spécifique n'était prévu actuellement, mais il faudrait examiner la question avec les opérateurs de formation.

En outre, il est essentiel de mieux sécuriser les parcours de formation. Nous attendons beaucoup de ce plan et de votre implication à cet égard.

- *L'incident est clos.*

[203]

QUESTION ORALE DE MME ALEXIA BERTRAND

À M. BERNARD CLERFAYT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE, DES POUVOIRS LOCAUX ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL,

concernant "la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de la construction".

[205]

M. le président.- La question orale sera lue par Mme Aurélie Czekalski.

Mme Aurélie Czekalski (MR).- Le 21 mai dernier, le journal La Libre Belgique relatait les conclusions du classement réalisé par le prestataire de services de ressources humaines SD Worx, qui a été effectué sur la base de l'analyse des salaires de plus de 130.000 ouvriers parmi plus de 8.000 entreprises. Celles-ci indiquent que, dans le top 10 des ouvriers belges les mieux payés, huit fonctions sur dix ont un lien avec le secteur de la construction. Ces fonctions, qui ne concernent pas uniquement les fonctions de cadre et de direction, portent également sur des profils de maçons, asphaltateurs, foreurs et calorifugeurs, soit des fonctions pour lesquelles nous connaissons encore une grande pénurie de main-d'œuvre.

À l'explication selon laquelle ce serait la pénurie de main-d'œuvre qui augmenterait les avantages et les salaires, les auteurs du classement rétorquent que ce n'est pas l'unique raison étant donné que, dans d'autres secteurs qui font l'objet d'une pénurie tels que le nettoyage ou le commerce de détail, les barèmes pratiqués n'y sont pas plus élevés. D'autres critères tels que le manque de candidats, l'adéquation de la formation et de l'expérience au profil recherché, ainsi que les conditions de travail difficiles sont également à prendre en compte.

Quelle analyse faites-vous des conclusions tirées du classement précité ? Partagez-vous les mêmes analyses, en particulier pour ce qui concerne le cas spécifique du marché de l'emploi bruxellois ? Quels sont les profils, dans le secteur de la construction, qui font actuellement l'objet d'une pénurie de main-d'œuvre en Région bruxelloise ?

Quelles sont les actions spécifiques que vous avez engagées afin de promouvoir ces métiers auprès des demandeurs d'emploi ? Quels sont les outils et incitants actuellement mis en place au niveau de Bruxelles Formation, d'une part, et auprès des entreprises concernées, d'autre part, afin d'encourager les demandeurs d'emploi à suivre des formations qualifiantes pour ce type de métiers ?

Nous connaissons évidemment le rôle essentiel de ces profils, en particulier au vu de l'enjeu que représente le bâti bruxellois en matière de réduction de l'empreinte énergétique. Une stratégie conjointe a-t-elle dès lors été établie avec votre homologue chargé de l'environnement afin de promouvoir ces métiers essentiels ?

[211]

M. Bernard Clerfayt, ministre.- De nombreuses fonctions au sein du secteur de la construction sont structurellement critiques à Bruxelles. Ce sont d'ailleurs souvent les mêmes dans les autres Régions, voire dans les autres pays tels que la France et les Pays-Bas. C'est le cas des fonctions de conducteur de travaux, de plombier-installateur sanitaire, de chauffagiste d'entretien spécialisé en régulation de brûleurs, de maçon ou encore d'électricien en bâtiment.

Pour ces métiers, un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur est généralement demandé. Les compétences relationnelles et la connaissance de langues supplémentaires sont généralement un atout lors du recrutement. En outre, les employeurs attendent parfois que les candidats possèdent des compétences spécifiques en lien avec d'autres corps de métier.

Il est vrai que, dans l'imaginaire collectif, ces métiers sont insuffisamment valorisés et n'exercent sans doute pas une force d'attraction auprès des jeunes, ce qui explique le nombre insuffisant de candidats inscrits aux formations. Les départs à la retraite se multiplient, et les jeunes qui entament ces formations chaque année ne sont pas assez nombreux pour assurer la relève et résorber la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. À cela s'ajoutent les évolutions technologiques, les mutations en matière de préoccupations environnementales et les demandes plus complexes des clients, désormais plus exigeants.

[213]

Les fonctions critiques sont identifiées sur la base des offres d'emploi reçues par Actiris, et non sur l'ensemble de l'offre existante en Région bruxelloise. Or, les employeurs ne signalent pas forcément toutes les offres d'emploi et Actiris ne peut maîtriser que les données qu'il reçoit. En outre, certaines particularités font que le recrutement se pratique en dehors ou en parallèle du champ d'action des organismes publics d'emploi, un phénomène fréquent dans certains secteurs. La vision du marché du travail d'Actiris est donc incomplète : on ne connaît ni le nombre de postes vacants, ni le nombre de personnes désireuses d'occuper ces emplois.

Le cadre commun de programmation de l'offre de formation professionnelle à Bruxelles, qui reprend l'offre régie par Bruxelles Formation, la formation PME régie par le service formation PME et l'offre de l'Office flamand de l'emploi et de la formation professionnelle (Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding, VDAB), prévoit que la moitié des places et heures de formations qualifiantes régies par Bruxelles Formation soit consacrée aux fonctions critiques. Ainsi, une nouvelle formation de dessinateur en construction, d'une durée de 220 jours, a été lancée en 2019. De même, pour 2021, sur les 584 places et 258.345 heures prévues, 289 places et 123.405 heures sont réservées spécifiquement aux fonctions critiques, notamment dans le secteur de la construction, qui figure actuellement au cinquième rang des domaines prioritaires.

[215]

Pour améliorer l'attractivité du secteur, depuis 2019, la Cité des métiers de Bruxelles organise régulièrement des séances d'Information en collaboration avec le pôle formation-emploi constructivity.brussels. Ces séances d'information sont d'ordre général. L'objectif est de présenter le secteur et ses nombreuses perspectives en matière de formation et d'emploi.

La Cité des métiers de Bruxelles est un partenaire privilégié pour l'information du grand public. Lorsqu'un chercheur d'emploi manifeste un intérêt pour le secteur de la construction, il est inscrit à cette séance d'information co-animée à constructivity.brussels avec la Cité des métiers de Bruxelles. Pour les chercheurs d'emploi, il s'agit souvent du premier contact avec le secteur. Tous les mois, entre cinq et vingt chercheurs d'emploi participent à ces séances d'information collectives, ce qui est bien évidemment trop peu.

Un rendez-vous individuel est toujours proposé à ces candidats après la séance d'information. Pour se faire une idée plus précise des métiers et des formations, les candidats peuvent également visiter le centre de formation de Bruxelles Formation Construction, situé le long du canal. Cette visite est systématiquement organisée pour leur permettre de ressentir et comprendre ce que représente ce type de métier.

Outre ces sessions d'information générales, des séances d'information présentant les formations menant aux métiers de la construction sont également organisées à intervalles réguliers à la Cité des métiers de Bruxelles. Au dernier trimestre de 2020, la Cité des métiers de Bruxelles a également organisé une session d'information concernant la validation des compétences des métiers de la construction et une autre sur les possibilités de réaliser une évaluation de ses compétences en construction.

En outre, les conseillers d'Actiris et de ses partenaires sont invités à informer les chercheurs sur ces métiers qui offrent des possibilités d'emploi et sur les formations qui y mènent.

La promotion des métiers de la construction s'opérera désormais prioritairement via le pôle formation-emploi [construcity.brussels](https://www.construcity.brussels). Sur son nouveau site web figure notamment la dernière campagne de communication réalisée autour des métiers du secteur de la construction "Bruxelles aura toujours besoin de..." couvreurs, peintres, carreleurs, menuisiers, etc., montrant que ces formations offrent des carrières pour la vie entière. Enfin, une campagne sera menée sur les réseaux sociaux fin août 2021, avec l'espoir que les candidats puissent se rendre physiquement à [construcity.brussels](https://www.construcity.brussels) en septembre, dans des conditions sanitaires moins restrictives.

[217]

Dans le cadre du plan de relance bruxellois, le gouvernement a décidé d'octroyer une subvention complémentaire de 1,2 million d'euros au Centre de référence professionnelle de la construction en vue d'élaborer un accord de formation sectoriel "Build Circular.Brussels". Ces moyens sont destinés à soutenir les entreprises et les entrepreneurs bruxellois de la construction touchés par la crise sanitaire. Cet accord engage de nombreux partenaires - publics comme privés - à dispenser des formations à la circularité à l'intention de tous les métiers du secteur.

De façon générale, l'accord a pour objectif d'élaborer, de promouvoir et d'organiser des formations afin d'améliorer, dans le cadre de la stratégie de rénovation de la Région bruxelloise, la qualité des travaux énergétiques dans une perspective de logique circulaire, locale et sociale. L'objectif est de former en un an 1.600 travailleurs ou indépendants du secteur.

[Construcity.brussels](https://www.construcity.brussels) organise, pour sa part, des actions permettant notamment aux demandeurs d'emploi de se familiariser avec les différents métiers de la construction, dont des visites de centres de formation ou visites de chantier. Lors de ces événements, les jeunes peuvent s'essayer à différents métiers.

La stratégie de rénovation du bâti bruxellois, baptisée "Rénolution", se décline en 34 fiches-actions. Le pôle formation-emploi [Construcity.brussels](https://www.construcity.brussels) est directement impliqué dans cette stratégie, puisqu'il chapeaute le groupe de travail sur le volet formation et emploi. [Construcity.brussels](https://www.construcity.brussels) examine actuellement les fiches d'action-rénovation auxquelles il peut collaborer. L'idée est d'encourager et soutenir la formation et l'emploi dans le secteur de la construction à l'aide des moyens publics qui seront dégagés pour inciter les propriétaires à rénover leurs biens en s'inscrivant dans la politique énergétique nouvelle de la Région.

[219]

Mme Aurélie Czekalski (MR).- Vous évoquez une estimation des fonctions critiques sur la seule base des offres d'emploi reçues par Actiris. Il serait peut-être opportun de jeter des ponts entre Actiris et les différents bureaux de recrutement, fédérations et autres.

M. Bernard Clerfayt, ministre.- Le secteur de la construction ne cesse d'évoquer une pénurie de main-d'œuvre, mais il transmet extrêmement peu d'offres d'emploi à Actiris. Il est donc très difficile, pour ce dernier, de mesurer l'ampleur des besoins et, partant, la nécessité de consacrer des moyens publics à des formations ou des activités de promotion.

Le pôle formation-emploi consacré à la construction rassemble autour de la table partenaires sociaux, employeurs et agences publiques de l'emploi et de la formation. J'espère qu'il lancera une dynamique vertueuse permettant d'échanger les informations, de définir les formations adaptées aux besoins du secteur et de répondre rapidement aux demandes.

- *L'incident est clos.*

[225]

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER GILLES VERSTRAETEN

AAN DE HEER BERNARD CLERFAYT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET WERK EN BEROEPSOPLEIDING, DIGITALISERING, PLAATSELIJKE BESTUREN EN DIERENWELZIJN,

betreffende "de totstandkoming van de relanceprojecten op het vlak van werk en digitalisatie".

[227]

De heer Gilles Verstraeten (N-VA).- De Brusselse regering stelde een lijst op met dertien projecten ter waarde van in totaal 395 miljoen euro, die ze wil laten financieren door de Europese faciliteit voor herstel en veerkracht.

Twee relanceprojecten voor in totaal 85 miljoen euro zijn gericht op de opleiding en begeleiding van werkzoekenden. Daarnaast draaien vier projecten rond de digitalisering van Brussel, waarbij 10 miljoen euro gaat naar de ontwikkeling van artificiële intelligentie, 5,2 miljoen euro naar digitale apparatuur in scholen, 33,1 miljoen euro naar de digitalisering van de Brusselse overheidsinstellingen en 17,7 miljoen euro naar de ontwikkeling van een gewestelijk gegevensuitwisselingsplatform.

Dat alles komt neer op een totaal van 66 miljoen euro, wat 13 miljoen euro minder is dan de 20% die voor digitalisering bestemd moest zijn. Het is ook nog afwachten of het bedrag voor de digitale apparatuur in scholen door Europa aanvaard zal worden, aangezien er expliciet gevraagd werd om enkel projecten van minstens 10 miljoen euro in te dienen. Mijn collega Cielte Van Achter zal hierover in de commissie voor de Financiën een vraag richten tot minister-president Rudi Vervoort.

Met uitzondering van de 10 miljoen euro voor de ontwikkeling van artificiële intelligentie, die onder de bevoegdheid valt van staatssecretaris voor Economische Transitie en Wetenschappelijk Onderzoek, mevrouw Barbara Trachte, zullen we met deze vijf van de dertien projecten ook iets meer dan een derde van het Europese relancegeld, meer bepaald 141 miljoen euro, ter beschikking krijgen.

[229]

Kunt u uitleggen hoe de vijf relanceprojecten tot stand gekomen zijn? Welke instellingen, zoals het Brussels Agentschap voor de Ondersteuning van het Bedrijfsleven, finance&invest.brussels, Brussel Economie en Werkgelegenheid en Actiris, waren betrokken bij de beslissingen en bij het opstellen van de plannen? Wat was de rol van elke instelling?

Is er studiewerk gedaan naar de gewestelijke economische noden en prioriteiten? Wie legde die vast? Vond er over de relanceprojecten ook overleg plaats met de sociale partners?

[231]

De heer Bernard Clerfayt, minister. - De projecten die onder mijn bevoegdheid vallen, werden uitgewerkt om antwoorden te formuleren op Europese aanbevelingen, met name specifieke aanbevelingen voor lidstaten uit het Europees Semester die verband houden met gewestelijke bevoegdheden. Er is eveneens tegemoetgekomen aan de prioriteiten en doelstellingen die uitgaan van de sociaal-economische toestand van het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest. Verder is er rekening gehouden met de diagnose van de sociaal-economische gevolgen van de crisis, met inachtneming van de verordening betreffende het Europees plan voor herstel en veerkracht.

Dat alles werd door mijn kabinet uitgewerkt op basis van een grondige sociaal-economische analyse en na overleg met Brusselse, Belgische en Europese instanties. Mijn medewerkers hebben ook Actiris en Brussel Economie en Werkgelegenheid geraadpleegd om de diagnose, de begrotingsbehoeften en de projecten en initiatieven ter ondersteuning van de gewestelijke sociaal-economische activiteiten te bepalen, en om prioritaire maatregelen vast te leggen voor de duurzame re-integratie van kwetsbare werkzoekenden of slachtoffers van de coronacrisis.

Mijn kabinet heeft daartoe een aantal documenten geraadpleegd. Ik geef u een onvolledige lijst:

- een analyse- en prospectierapport van view.brussels over de impact van de coronacrisis op de Brusselse arbeidsmarkt;
- een monitoring van de impact van het coronavirus door hub.brussels;
- de conjunctuurbarometer van het Brussels Gewest, die werd opgesteld door het Brussels instituut voor Statistiek en Analyse (BISA);
- De zogenaamde Dynam-publicaties, die tot stand komen dankzij een samenwerking tussen de Rijksdienst voor Sociale Zekerheid, het Hoger Instituut voor Arbeid van de KU Leuven, het BISA, het Waals Instituut voor Statistiek en zijn Vlaamse tegenhanger.

[233]

De projectondersteuning voor de digitalisering van de Brusselse scholen versterkt het Brusselse relanceplan dat tijdens de coronacrisis werd ingevoerd. De regering heeft in 2020 en 2021 immers een uitzonderlijk budget vrijgemaakt om de digitale uitrusting te ondersteunen van leerlingen uit kwetsbare milieus en van de Brusselse scholen.

Het was van meet af aan de bedoeling dat dit plan zou worden geïntegreerd in andere initiatieven ter ondersteuning van de scholen. Om die reden werd het overigens voorgelegd aan de Federatie Wallonië-Brussel en aan de inrichtende machten van het onderwijs in het Brussels Gewest.

Perspective.brussels maakt werk van de inventarisering van de digitale uitrusting en de connectiviteit van de Brusselse instellingen, om de behoeften van de scholen op het vlak van digitalisering beter te kunnen bepalen.

De twee projecten in verband met de digitalisering van stedenbouwkundige vergunningen en van procedures voor het aanvragen van stedenbouwkundige inlichtingen, worden door het kabinet van minister Pascal Smet uitgewerkt. De noden in dat verband werden vastgelegd door Brussel Stedenbouw en Erfgoed, dat daarvoor contact opnam met de bevoegde gemeentebesturen.

Het project voor de digitalisering van milieuvergunningen wordt uitgewerkt door het kabinet van minister Alain Maron. Leefmilieu Brussel staat in voor de analyse van de noden en voor de uitvoering van het project.

Het project rond de uitvoering van een Brussels gewestelijk platform voor het beheer van de relatie met de burger wordt door mijn kabinet, met name de dienst Plaatselijke Besturen, uitgewerkt. Het betreft een project op gewestelijke schaal, dat een meerwaarde zal bieden voor de burger.

[235]

Het nieuwe platform biedt de gemeentebesturen de mogelijkheid een persoonlijke dienstverlening aan te bieden en de administratieve handelingen te digitaliseren. Dit project is het resultaat van een lange denkoefening met alle plaatselijke besturen. Ik heb de Conferentie van Burgemeesters hierover meermaals ontmoet.

Het Centrum voor Informatica voor het Brussels Gewest en Brussel ConnectIT hebben workshops met alle stakeholders georganiseerd. Het project rond de oprichting van het platform voor de uitwisseling van gegevens in het Brussels Gewest sluit aan bij de Europese aanpak voor het beheer en delen van gegevens. De noden werden vastgesteld in het kader van de optimaliseringsstudie van het IT-beheer, uitgevoerd door het bedrijf Gartner. Gartner heeft inderdaad aanbevelingen geformuleerd na de analyse en na gesprekken met vertegenwoordigers van de belangrijkste Brusselse gewestelijke besturen.

De overlegprocedure met de sociale partners, werkgevers en vakbonden, wordt in verschillende stappen georganiseerd rond de strategie Go4Brussels 2030. Twee maal in de loop van de procedure hebben zij hun bijdrage geleverd.

Bovendien vond op 5 maart 2021 een overlegvergadering plaats die specifiek handelde over de pijler 'Inclusie'. Tijdens die bijeenkomst werden de projecten 'Werk' en 'Digitale kentering van de school' voorgesteld.

Op 6 april 2021 werd het volledige Nationaal Plan voor herstel en veerkracht aan Brupartners overgemaakt. Ik nodig u uit om hoofdstuk 5 van dat plan te raadplegen, om een gedetailleerder beeld te krijgen van de overlegprocedure in het Brussels Gewest.

[237]

De heer Gilles Verstraeten (N-VA).- Uit uw antwoorden kan ik nog steeds niet opmaken wie precies wat gedaan heeft en hoe de projecten geselecteerd werden. De projecten lijken een samenraapsel te zijn van reeds vastgelegde maatregelen en elementen uit het regeerakkoord, die vervolgens als relance zijn verpakt.

Dat is niet per se negatief. De komst van een digitaal platform voor het hele gewest is zeker interessant. We zullen zien hoe het zich ontwikkelt.

Toch blijft het voor mij onduidelijk op welke basis er beslist is welke maatregelen de doorslag zullen geven om de relance op gang te brengen en de Brusselse economie te laten heropleven. Tot aan de uitrol van de projecten blijft het nog even koffiedik kijken. Ik ben er niet helemaal gerust in.

De heer Bernard Clerfayt, minister.- The proof of the pudding is in the eating.

- *Het incident is gesloten.*